

ELECTION PRESIDENTIELLE  
22 NOVEMBRE 2020



**150** ENGAGEMENTS  
POUR BÂTIR UN  
BURKINA MEILLEUR







***Bâtir ensemble un  
Burkina meilleur!***



**un Homme..  
un Peuple..  
une Vision.**

# **Bâtir ensemble un Burkina meilleur.**

*Les 30 et 31 octobre 2014, le peuple du Burkina Faso s'est insurgé contre la modification de l'article 37 qui devait permettre au président Blaise Compaoré de se maintenir au pouvoir après vingt-sept années de règne sans partage. Les milliers de personnes qui ont déferlé dans les rues de la capitale Ouagadougou et des autres localités du pays criaient leur ras-le-bol face à une gouvernance qui, au fil du temps, s'était gravement corrompue et embourgeoisée et était de ce fait devenue insensible à la misère de la majorité des citoyens de notre pays. Les insurgés dans les rues au péril de leur vie scandaient « trop c'est trop ».*

*Six années se sont écoulées depuis 2014, mais la promesse de changement n'a pas été tenue par le pouvoir du MPP, et tout au Burkina est désormais pire qu'avant l'insurrection populaire : plus d'un million de nos compatriotes ont fui leurs domiciles pour échapper à la barbarie des groupes terroristes qui contrôlent plus de 20% du territoire national. Ces populations se retrouvent errant çà et là à la recherche d'un gîte, avec près de 500 mille enfants déscolarisés, exposés à toutes les formes de maladies infantiles liées aux conditions précaires d'existence. La mal gouvernance a atteint un niveau jamais égalé dans notre pays. Plusieurs scandales de corruptions ont éclaboussé le ministère de la défense, le ministère chargé des mines (affaire dite du charbon fin), le ministère chargé des infrastructures (affaire Adama Kanazoé conseiller spécial du Président Roch Kaboré) pour ne citer que ces exemples.*

*Notre pays s'enfonce dans un gouffre sans fond alors que les gouvernants vivent eux dans une totale insouciance marquée par une incompétence notoire. Notre peuple épris de paix et de justice mérite vraiment qu'on lui accorde toute notre attention et qu'on lui consacre toutes nos énergies. C'est pour cette raison que je m'engage à nouveau en politique après avoir quitté la scène politique à la fin de la transition que nous avons réussie ensemble en 2015. Parce que les populations du Burkina Faso méritent de vivre dans un pays de paix, de sécurité, de cohésion sociale et de progrès économique, nous avons décidé, avec des jeunes, des femmes et des hommes déterminés et entièrement dévoués, d'aller à la conquête du pouvoir d'État le 22 novembre prochain, afin de l'exercer avec le peuple et pour le peuple. Notre vision est celle d'un Burkina Faso meilleur dont nous serons tous fiers. Nous nous engageons non seulement à faire changer rapidement le mode de gouvernance, mais aussi à imprimer un leadership exemplaire qui va booster la transformation de notre pays en un temps record.*

*C'est à travers 150 engagements mesurables et quantifiables que je sollicite la confiance de notre peuple pour les cinq prochaines années. Si j'ai votre confiance, je fais ici-même le serment d'exécuter chacun de ces engagements avec l'aide de Dieu Tout-puissant à qui je demande de m'aider et de bénir notre pays le Burkina Faso.*



# I. Un Burkina *Sûr*

## Protéger et défendre nos compatriotes contre la menace terroriste et sécuritaire

1

Élaborer une loi spéciale pour donner les moyens humains, matériels et juridiques nécessaires aux forces de défense et de sécurité pour combattre la grande criminalité et le terrorisme. Augmenter nettement les effectifs des militaires, des gendarmes et des policiers pour faire face aux besoins et aux impératifs actuels.

2

Restructurer urgemment et sans complaisance l'armée, en mettant les hommes qu'il faut à la bonne place, sans affinité politique, avec pour objectif la survie de la Nation qui passe avant la survie de tel ou tel clan politique. Spécialiser les acteurs des forces de défense et de sécurité en intégrant la spécialité du renseignement dans les différentes entités. Réformer le secteur de la sécurité.

3

Élever le niveau de formation des acteurs de la sécurité pour leur donner les savoirs et savoir-faire nécessaires à la lutte contre toutes les formes de menaces présentes et futures. Cela passe par la modernisation des écoles et centres de formations existants mais également par la création de nouvelles institutions de formation

4

Développer et moderniser les services de renseignements. Assurer une meilleure coordination de ses activités.

5

Rapprocher la sécurité du citoyen afin qu'il se sente en sécurité dans son domicile, dans son lieu de travail et dans tous ses déplacements. À ce titre :

- accroître en effectifs les unités mobiles de sécurité et dans un second temps assurer un meilleur maillage territorial des unités militaires de gendarmerie et de police ;

- augmenter le nombre des régions militaires en créant les régions militaires du Sahel et de l'Est ;
- augmenter le nombre de régions de gendarmerie et créer une compagnie de gendarmerie dans chaque province ;
- installer une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police dans chaque commune ;
- fournir suffisamment en personnel cette nouvelle structuration ; les effectifs qui seront de l'armée, de la gendarmerie et de la police seront considérablement augmentés au cours des cinq années au travers de recrutements spéciaux.

6

**Organiser la participation citoyenne à la sécurité pour que celle-ci, sans se constituer en milices, joue un rôle appréciable dans le soutien aux professionnels** qui, seuls, doivent être détenteurs d'armes pour défendre l'ensemble des citoyens du Burkina Faso.

7

**Développer une coopération plus accrue avec les pays amis, notamment les pays voisins du Burkina** en vue d'une mutualisation des efforts dans la lutte contre le terrorisme et le crime transfrontalier.

## Renforcer la Justice, gage d'un sentiment de sécurité pour tout citoyen vivant au Burkina

8

**Normaliser les infrastructures de justice (juridictions et MAC).** Restaurer les infrastructures existantes et construire de nouvelles infrastructures.

9

**Spécialiser les magistrats par la réforme de leur plan de carrière et la définition d'un plan de formation continue.** Expérimenter la spécialisation à travers les nominations aux différentes fonctions et par la formation continue.

10

**Restaurer la place de la justice dans l'État de droit par une bonne communication assumée.** Interpeller l'exécutif, le législatif et le judiciaire dans leur rôle respectif dans l'édification d'un État de droit démocratique. Assumer les choix et décisions prises en vue de l'indépendance du pouvoir judiciaire, dans l'intérêt de l'État de droit. Assumer une communication responsable pour restaurer la confiance des populations envers le pouvoir judiciaire.



11

**Accroître de façon conséquente le budget alloué au secteur de la justice.** Allouer au secteur de la justice des ressources financières conséquentes pour son équipement et la réalisation de la vision. Allouer des ressources financières conséquentes au Conseil Supérieur de la Magistrature.

12

**Restaurer le pluralisme juridique et judiciaire en vue de réconcilier la justice et le peuple.**

13

**Développer l'utilisation des TIC dans l'offre du service public de la justice.** Réduire les délais de délivrance des actes de justice afin de faciliter le traitement des procédures judiciaires.

14

**Autonomiser et renforcer l'Inspection Générale des Services Judiciaires.** Suivre les activités des juridictions au quotidien afin de maintenir le bon fonctionnement de celles-ci en termes d'impartialité et d'autonomie de décision.

## Réformer et redéployer l'Administration publique sur l'ensemble du territoire national

15

**Rompres des mauvaises habitudes et méthodes qui ralentissent la réforme visant sa modernisation.** Procéder avec rigueur à l'évaluation des agents publics. Promouvoir l'excellence et la méritocratie à travers des promotions justes sans considération partisane. Diriger par l'exemple pour l'atteinte des objectifs assignés. **Redéployer l'appareil d'Etat dans les zones désertées par l'Administration du fait de l'insécurité.** Accroître l'offre de services publics dans les zones sous-administrées du territoire national.

16

**Transformer fondamentalement la vision de notre administration publique.** Passer d'une administration fondée sur la procédure et la bureaucratie à une administration fondée sur une gestion axée sur les résultats et la satisfaction des besoins des citoyens.

17

**Doter notre administration publique d'une nouvelle génération de gestionnaires - administrateurs dotés d'un leadership transformationnel** à même de mettre efficacement en œuvre la politique gouvernementale en parfaite harmonie avec la relation dichotomique politique/administration.

18

**Refonder les écoles de formation des employés du secteur public.** Le système de formation du personnel de notre administration publique est un héritage du système colonial dont la formation est essentiellement orientée sur une forme de bureaucratie inefficace et non adaptée aux besoins de nos populations. Il convient de revisiter les curricula de ces écoles afin de les orienter sur les besoins d'une administration burkinabé efficace.

## **Parachever la décentralisation afin de rapprocher l'administration de l'administré**

19

**Appuyer les CVD à l'élaboration de Plans Villageois de Développement.** Créer des services communaux de l'Économie et du Développement ayant comme ramification dans les villages les Comités Villageois de Développement (CVD) et dans les Secteurs les Comités Sectoriels de Développement (CSD) et rattachés techniquement aux directions régionales de l'Économie et du Développement qui les encadrent. Renforcer la collecte au niveau des villages en encourageant les plus actifs par le financement des PVD en fonction de la mobilisation des ressources financières.

20

**Renforcer le partenariat décentralisé jusqu'aux villages, en impliquant les ressortissants des villages et les associations des anciens des écoles primaires et secondaires pour améliorer les marges d'autofinancement des investissements.** Renforcer les services communaux respectivement en charge de l'éducation et en charge de la santé. Créer des directions régionales de la fonction publique pour gérer les emplois d'application, et d'exécution (A à E) travaillant au compte des Régions.

21

**Élever le niveau de désignation des conseillers municipaux au Certificat d'Études Primaires (CEP) et leurs émoluments pendant les sessions.** Élire les maires et présidents des conseils régionaux au suffrage universel pour leurs permettre de maîtriser mieux les conseillers villageois.

22

**Affecter les ressources locales mobilisées au développement des localités.**



# II. Un Burkina *d'Espoir*

## Réconcilier tous les Burkinabè, qu'ils soient insurgés ou non-insurgés, par le principe de la « réconciliation populaire »

23

Mettre en place des espaces de dialogue populaire dans les quartiers, arrondissements et villages est impérative, peu importe les dénominations de ces espaces de dialogue. Ce qui importe, c'est que les Burkinabè se parlent, car ils ont besoin de se parler, de ne plus se traiter en ennemis ou de se regarder en chiens de faïence.

24

Mener un « dialogue populaire » sur la base d'une éthique de la discussion, comme souligné au niveau du principe de vérité devant guider l'engagement du MPS. La vérité des faits dommageables commis dans notre pays depuis près d'une génération, la justesse des actes de réparation des préjudices subis et la sincérité des acteurs conditionnent la réussite d'un dialogue populaire authentique visant la réconciliation du Peuple burkinabè.

## Redonner de l'espoir au Peuple en travaillant sur les discours et pratiques politiques, afin de se représenter le pouvoir d'État autrement, de parler et de pratiquer la politique autrement.

25

Changer le discours politique. Apporter sa contribution à l'animation de la vie politique par une communication non-violente et constructive, basée sur l'éthique de la discussion (vérité des faits, justesse des actions, sincérité du jugement). Éviter de reproduire les arguments déloyaux utilisés par les adversaires politiques. Focaliser et centrer le discours du MPS, sur les

problèmes prioritaires que rencontre notre peuple et sur les propositions de solution du parti, inspirées de son Projet de société.

26

**Changer les représentations du pouvoir d'État.** Développer un argumentaire et des pratiques sans ambiguïtés. « Extirper dans les têtes », l'idée que l'État n'est qu'une simple vache à lait qu'il faut traire. Faire de la politique et de la fonction publique un service rendu au Peuple, des instruments au service du bien commun, de l'intérêt général et non au service d'intérêts particuliers ou partisans.

27

**Changer les pratiques politiques.** Faire preuve d'intégrité, de sincérité, tant dans les discours que dans les pratiques politiques.

## Restaurer l'autorité de l'État et renforcer la qualité du système de gouvernance.

28

**Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance par l'exemple.** Respecter les principes et les valeurs de la bonne gouvernance et de la méritocratie, en étant à l'écoute des populations.

29

**Faire de l'éducation civique et de l'éducation à la démocratie un devoir pour l'État et pour les collectivités territoriales.** Mobiliser les moyens nécessaires pour permettre aux institutions étatiques et non-étatiques d'accomplir cette mission de service public.

30

**Établir un dialogue avec les leaders coutumiers, traditionnels et religieux.** Demander leur contribution non seulement à l'intégration des valeurs socioculturelles africaines dans la gouvernance, mais aussi aux transformations structurelles nécessaires dans nos communautés sociales.

31

**Renforcer la qualité de la gouvernance dans le domaine de l'économie et de la gestion, en luttant contre la corruption et les rentes dans le champ étatique.** Réduire le train de vie de l'État.

32

**Faire en sorte que mon projet de développement économique et social devienne un projet "fédérateur" auquel adhèrent volontairement les principaux acteurs sociaux.** Mettre l'accent sur la capacité de l'État à mettre en œuvre les politiques économiques avec sagesse et efficacité.

33

**Construire un État « fort », disposant d'une « autonomie relative » par rapport aux acteurs sociaux clés.** Éviter d'être un État aux antipodes de l'État mou et sans autorité, qui n'a ni la capacité administrative ni les moyens politiques de mener à bien son projet de développement.

34

**Mettre en place une gouvernance qui rompt avec les tâtonnements et le pilotage à vue.** Réhabiliter la planification stratégique ainsi que l'analyse prospective. Renforcer les performances de l'appareil d'État, y compris la justice. Réformer la gouvernance administrative en ciblant le fonctionnement de l'appareil d'État, principalement orienté sur la procédure, le contrôle, la conformité.

35

**Refonder notre administration publique et notre diplomatie en revisitant leurs fondements, pour faire d'elles un instrument de développement économique et social du Burkina nouveau auquel nous aspirons.** Réformer la structure de l'administration, laquelle passe par la décentralisation des mécanismes de gestion au plus bas niveau de l'unité administrative dirigée par un gestionnaire. Revoir les mécanismes de recrutement afin de mettre les personnes qu'il faut à la place qu'il faut. Dépolitiser totalement l'administration publique. Débarrasser l'administration de toute forme de corruption, de clientélisme et de concussion.

En ce qui concerne l'action publique extérieure de notre pays, je m'engage à redonner à la diplomatie burkinabè toutes ses lettres de noblesse. Tout en respectant les autres peuples, la diplomatie burkinabè sous ma présidence devra imposer le respect de nos concitoyens où qu'ils se trouvent, et la protection de leurs intérêts. Dans une intelligente coopération, le Burkina doit savoir s'attirer de véritables partenaires de développement. Les postes d'ambassadeurs seront confiés non à des amis politiques mais à des professionnels qui ont fait leurs preuves dans la défense des intérêts de notre nation, ou qui ont des compétences et des talents avérés œuvrant inlassablement pour une diplomatie du développement. Une évaluation annuelle sera faite et ceux qui manquent de résultats devront simplement être redéployés pour d'autres tâches. Parmi les critères d'évaluation des performances de notre diplomatie figurera la promotion des cadres burkinabè au sein des organisations internationales pour qu'ils y occupent le maximum et

les meilleurs postes possibles. Une base de données des compétences de la diaspora sera mise en place dans laquelle devront puiser les acteurs étatiques et non-étatiques pour la construction de la mère-patrie. Un cadre d'échange et de dialogue avec la diaspora sera institué selon une périodicité établie.





# III. Un Burkina *Prosper*

## Changer la structure de notre économie en vue de créer de la valeur ajoutée, des emplois décents et réduire le taux de chômage.

36

**Réorganiser le secteur minier.** Relire le code minier et le renforcement de la législation en vue d'augmenter la part de l'État. Mettre en place un mécanisme de suivi et de contrôle renforcé afin de connaître avec exactitude, pour chaque mine, la quantité extraite par an, par mois, voire par jour. Réorganiser efficacement le cadastre minier. Actualiser les plans de développement des localités éligibles au Fonds minier de développement local. Réorganiser la contribution des sociétés minières dans l'ouverture de filières indispensables à la formation d'experts aux emplois spécifiques du secteur minier moderne. Rendre effectif l'autonomisation des structures de contrôle dans lesquelles les contrôleurs seront missionnés avec une prise en charge par le budget de l'État et non celui des mines qu'ils partent contrôler. Promouvoir une gouvernance vertueuse par le renforcement du dispositif de suivi-contrôle afin de réduire voire éliminer la corruption dans ce milieu.

37

**Actionner les leviers pour le développement de l'Agriculture.** Moderniser les pratiques dans l'agriculture. Transformer les produits de base et promouvoir l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire. Augmenter les ressources financières allouées à l'agriculture. Promouvoir la formation et la recherche/développement dans le secteur agricole. Aménager/réhabiliter les périmètres irrigués et les bas-fonds. Gérer les aménagements hydro-agricoles. Réussir une gestion durable des terres dans un contexte de changement climatique et concevoir un dispositif législatif pour le foncier. Mettre en place des normes locales sur la qualité des produits agricoles et agroalimentaires. La promotion de la consommation des produits agricoles nationaux.

38

**Actionner les leviers pour le développement de l'élevage.** Augmenter les investissements en vue d'accroître considérablement la productivité animale nécessaire à la consommation nationale et au développement des exportations d'animaux, de la viande, des cuirs et peaux. Construire progressivement des industries de transformation des produits de l'élevage, afin de créer non seulement une plus-value au profit de l'économie nationale, mais également des emplois. Développer notre tissu industriel en nous basant sur la transformation des matières premières dont le pays regorge, dans le domaine de l'élevage.

39

**Créer une industrie de transformation.** Réviser les coûts élevés de l'énergie et des équipements de transformation. Former le capital humain en faveur de la transformation. Développer et diffuser les technologies de transformation et les technologies de conservation des matières premières. Promouvoir la création de plus d'unités agro-alimentaires. Promouvoir des normes de qualité des produits agro-alimentaires au niveau local. Rendre disponible des financements et des subventions au profit des petites et moyennes industries qui travaillent dans la transformation des produits locaux.

40

**Créer un réseau efficient de distribution.** Former et accompagner les acteurs locaux sur le fonctionnement et la recherche de marchés. Améliorer l'organisation des marchés locaux des produits agricoles pour favoriser la compensation inter régions. Améliorer et adapter les produits aux exigences des marchés surtout en termes de qualité. Appuyer l'organisation des foires et journées promotionnelles. Promouvoir la consommation des produits locaux. Améliorer les systèmes d'information sur les marchés (SIM) des produits agricoles. Mettre en place des incitations sélectives en vue de promouvoir la consommation de produits.

## Améliorer les conditions de vie de nos concitoyens

41

**Créer de la richesse par la promotion du goût d'entreprendre.** Réviser les cursus de formations scolaires et universitaires pour les rendre plus pratiques et incitatifs. Faciliter l'accès au crédit pour tous les acteurs. Renforcer le dispositif concourant à la réduction des coûts des facteurs de production, notamment l'énergie. Accorder une place de choix à l'innovation, aux projets

innovants. Continuer à faciliter le dispositif législatif et réglementaire de création d'entreprises.

42

**Assurer une bonne redistribution de la richesse et combattre l'exclusion sociale.** Mobiliser de façon conséquente des ressources pour la mise en œuvre des actions. Favoriser une synergie d'action entre les différents acteurs du domaine. Mobiliser suffisamment de ressources pour la mise en œuvre effective de l'Assurance Maladie Universelle (AMU).

43

**Moderniser le secteur informel pour une plus grande contribution à l'économie du Burkina.** Apporter aux acteurs de ce secteur une formation technique et professionnelle adéquate afin d'outiller le capital humain pour de meilleurs rendements. Faciliter l'accès au financement et à un coût abordable. Améliorer le cadre fiscal à ce type d'entreprises.

## Construire des Infrastructures de désenclavement de qualité

44

**Remédier au manque criard d'infrastructures routières.** Élaborer un recensement du réseau routier. Faire un classement des routes à construire par ordre de priorité. Concevoir un plan quinquennal pour la construction effective des infrastructures routières, là où le besoin aura été identifié.

45

**Renforcer notre réseau d'infrastructures numériques.** Créer les conditions favorables à la recherche de fonds pour l'acquisition du dispositif adéquat, pour son déploiement sur tout le territoire dans le cadre de la décentralisation des services et structures de l'État et du secteur privé. Envisager la mise en œuvre de ce programme sur cinq ans en procédant par priorité et en fonction de la nature et l'importance des besoins.

## Améliorer l'accès à un réseau numérique de qualité sur l'ensemble du territoire national pour une meilleure contribution au développement.

46

**Mutualiser les infrastructures Telecom et partager les investissements afin de limiter les coûts d'investissement et ainsi baisser les tarifs internet.** Augmenter le taux de couverture du territoire national par la fibre optique. Faire en sorte que la fibre optique déployée puisse servir les opérateurs de téléphonie pour internet et ainsi améliorer la qualité et le prix. Permettre à l'ARCEP et aux sociétés de téléphonie de trouver des accords de réduction des coûts de part et d'autre (licences, cahier de charges) afin de permettre à ces sociétés d'améliorer le rapport qualité/prix internet et augmenter la consommation des abonnés. Finaliser l'installation de réseaux wifi publics dans les universités.

47

**Mettre en place une politique de sécurité à jour et assurer surtout un suivi qui améliorera également la connexion internet.** Procéder à l'installation progressive des services publics dans le Cloud en misant sur un partenariat avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), pour sécuriser les données de notre administration.

48

**Trouver un mécanisme de baisse des taxes sur certains matériels télécom importés (matériels d'interconnexion, équipements actifs comme les routeurs).** Faire baisser le coût du Mbit/s de l'international à 2 fois plus (au lieu de 4 à 5) afin que d'ici à 2025, 100% des chefs-lieux de provinces et 60% des communes rurales soit raccordées à la fibre optique.

49

**Assurer un bon suivi des projets en cours et mettre les institutions de contrôle sur les chantiers en cours de réalisation.** Vulgariser le e-travail entre partenaires nationaux et internationaux, ce qui permettra de réduire les pertes de temps liés aux déplacements et les coûts liés à certaines missions de travail. Réduire les coûts de réunion de travail, de formation, de soutenance.



# IV. Un Burkina *Durable*

## Améliorer l'offre et l'accès à une éducation et une recherche scientifique de qualité ?

50

**Faire un examen approfondi du système éducatif, à travers des assises nationales sur l'éducation** avec pour objectif d'apporter des réformes sur les curricula, les méthodes d'apprentissage et d'enseignement et la dotation de matériels adéquats.

51

**Accroître les financements publics destinés au développement du système éducatif en allouant au moins 30% du budget national à l'éducation sur une période d'au moins cinq (5) ans à l'issue de laquelle une évaluation sera faite.** Faire adopter un moratoire sur la passation des marchés publics dans le domaine de l'éducation pour la période 2021-2025.

52

**Construire de nouvelles infrastructures (bien équipées) au profit de tous les ordres d'enseignement.** Mettre un accent particulier sur les infrastructures afin de donner à toute région, toute province, tout département, tout village, des locaux décents à même de leur permettre de travailler dans la dignité. Faire disparaître, dans un délai de trois années toutes les écoles sous pailotes (environ 2000 salles de classe) pour faire place à des infrastructures scolaires de qualité. Réaliser des infrastructures adaptées dans les lycées, collèges et universités dans les meilleurs délais.

53

**Établir un tableau prévisionnel de gestion des personnels dans tous les ordres d'enseignement, permettant d'anticiper les départs à la retraite, d'identifier les besoins spécifiques** et de cibler les recrutements d'enseignants et de personnel administratif en fonction des besoins. Gérer de façon rationnelle le personnel enseignant par les actions suivantes :

- **Réintégrer dans le système éducatif** tous les enseignants et encadreurs pédagogiques qui évoluent hors de l'administration scolaire sans détachement ;
- **Redéployer dans les classes les enseignants** sans poste de travail précis dans les bureaux ;
- **Limiter le surnombre** de suppléants dans les écoles ;
- **Opérationnaliser le mode électif des responsables** des institutions publiques d'enseignement supérieur.

54

**Recruter sur trois ans des milliers d'enseignants de tous les niveaux, du préscolaire au supérieur en tenant compte de l'organisation géographique du territoire en matière d'éducation.** Recruter des enseignants spécialisés pour les nouvelles matières dans les modules des savoir-faire ou encore l'apprentissage des métiers.

55

**Alléger les programmes de sorte à arrêter de surcharger les élèves pour aller à l'essentiel, l'auto-apprentissage pouvant se poursuivre aujourd'hui via plusieurs canaux (internet, formation à la carte en ligne, formations sous-forme de séminaires ou ateliers, livres, etc.).** Mettre l'accent, auprès des apprenants, sur des programmes de découverte de leur propre culture, de connaissance de l'histoire sociale, économique et politique de leur propre pays.

56

**Enraciner le sens de l'initiative personnelle chez les élèves et étudiants dès le post primaire et le poursuivre au secondaire puis au supérieur.** Introduire un module d'enseignement dénommé « Initiation à l'entrepreneuriat » dès la première année du collège et dès la première année du lycée des modules de formation en recherche d'emploi. Faire découvrir le monde entrepreneurial aux jeunes, car la crainte de l'entrepreneuriat est essentiellement liée à la méconnaissance du domaine et de tout ce qui y est rattaché.

57

**Évaluer le niveau des enseignants en poste actuellement au primaire et au post primaire.** Organiser la mise à niveau de ceux qui en auront le plus besoin. Doter chaque inspection des moyens financiers et logistiques nécessaires.

58

**Mettre en place un dispositif efficace de formation continue des enseignants** à travers la tenue effective des conférences pédagogiques, des GAP, des sessions de formation et de recyclage et des visites de classe.

59

**Adapter les classes aux standards pédagogiques afin que les enseignants maîtrisent parfaitement les effectifs dont ils ont la responsabilité.**

60

**Améliorer l'arbitrage intra sectoriel par la définition préalable des parts du budget global de l'éducation à allouer à chaque sous-secteur en tenant compte des objectifs de la politique éducative au cours d'une année budgétaire ou une période déterminée.**

61

**Instaurer la « tolérance zéro » face aux incivilités scolaires et universitaires,** en mobilisant toute l'échelle des sanctions prévues aussi bien en ce qui concerne les personnels dans l'exercice de leur métier que les élèves et étudiants.

62

**Délimiter et clôturer les domaines scolaires et universitaires** afin d'assurer leur sécurité et leur sécurisation foncière.

63

**Augmenter progressivement les ressources financières transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation.** Transférer totalement la réalisation des petites et moyennes infrastructures aux collectivités territoriales.

64

**Mettre en œuvre les grands principes fixés par la loi d'orientation de 2007** que sont l'obligation scolaire, la gratuité progressive de l'éducation, la cohérence du système, l'établissement de passerelles entre le sous-système formel et le sous-système non formel à travers notamment l'introduction des langues nationales, entre l'enseignement général et la formation professionnelle. Mettre en place une équipe pour approfondir cette question afin de mieux appréhender son opérationnalité sur le terrain face aux réalités de notre système éducatif.

65

**Relire les cahiers de charges pour la création et le fonctionnement des établissements et université privés par les techniciens et experts.** Faire appliquer leurs dispositions avec rigueur et fermeté.

66

**Allouer un budget conséquent aux secteurs scolaires et universitaires** pour la mise en place d'un dispositif de maintenance et d'entretien des infrastructures et équipements.



67

**Proposer l'adoption d'une Charte de l'éducation nationale qui précise :**

- la vision, les finalités, les buts et les grandes orientations du système éducatif burkinabè ;
- les composantes du système éducatif ;
- les principes fondamentaux ;
- le dispositif d'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ;
- le rôle des acteurs (État, collectivités, communautés, PTF, secteur privé).

68

**Créer un Haut conseil de l'éducation** chargé du pilotage d'ensemble du système éducatif, auprès de la Présidence du Faso et présidé par le Président du Faso.

69

**Mettre en place des mécanismes efficaces d'absorption et de justification des crédits budgétaires alloués à l'enseignement.**

70

**Adopter des mécanismes avec des procédures spécifiques au système éducatif** qui permettront d'allouer à temps aux collectivités territoriales des ressources conséquentes pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'éducation.

71

**Auditer tous les chantiers en souffrance** pour qu'il en résulte un plan de résorption clair et précis.

72

**Proposer une révision de la Loi d'orientation de l'éducation à introduire à l'Assemblée nationale** pour prendre en compte la gratuité de l'enseignement au préscolaire ;

73

**Étendre la cantine scolaire à l'enseignement préscolaire pour les établissements publics.**

74

**Relire le programme national élaboré en 1995 pour l'adapter au contexte national.** Veiller à son application et à son appropriation par tous les acteurs.

75

**Confier la gestion des cotisations APE aux bureaux des APE.**

76

**Résoudre le vide juridique sur l'absence d'un plan de carrière pour certains agents du préscolaire.** Faire le point sur la situation des bénévoles du préscolaire recrutés sous la Révolution. Adopter un plan progressif de régularisation de leur situation administrative et le mettre en œuvre sur une période de trois (3) ans.

77

**Mettre un accent particulier sur le développement de l'enseignement technique et professionnel** en portant le taux à 20% en 2020 et à 60% à l'horizon 2030 par :

- la réhabilitation et le renforcement des équipements des lycées et collèges d'enseignement et de formation techniques et professionnels ;
- la prise en compte de nouvelles filières et spécialités de formation ;
- le recrutement et la formation de 500 enseignants des filières techniques et professionnels ;
- le détachement du dispositif de formation du ministère de la jeunesse actuellement géré par l'ANPE pour le mettre sous la tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle afin de faciliter la mutualisation des ressources avec les ministères en charge de l'éducation.
- la détaxe des équipements de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels jusqu'en 2025.

78

**Renforcer les centres professionnels d'apprentissage existants avec certificat en fin de parcours avec la mise en place de programmes de formation** (continue ou à la carte) pertinents faisant partie des besoins prioritaires du Burkina.

79

**Établir des équivalences pour ce qui concerne les certificats et diplômes délivrés dans les centres de formation professionnelle.** Faire reconnaître ces certificats et diplômes par le ministère en charge de l'éducation et les enregistrer à la fonction publique pour permettre à leurs détenteurs de prendre part aux différents concours nationaux organisés par l'État.

80

**Promouvoir les séries scientifiques et soutenir fortement l'enseignement technique** pour rendre disponible la technologie et les techniciens nécessaires aux grands chantiers de construction nationale.

81

**Faire de la création de l'emploi des personnels de direction des établissements publics** (chef d'établissement/proviseur, censeur, directeur des études, chef de travaux) une réalité.

82

**Introduire véritablement les nouvelles technologies de l'information et de la communication** pour que chaque enfant burkinabè soit instruit avec les instruments du monde moderne dans lequel il sera appelé à évoluer.

83

**Renforcer le financement du Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF)** dans le cadre de l'arbitrage du budget alloué au ministère en charge de l'éducation nationale.

84

**Pérenniser les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) existants et créer de nouveaux centres dans toutes les communes** et les équiper de matière d'œuvre en quantité suffisante tout le long de l'année.

85

**Apurer les arriérés de salaires et indemnités de fin de contrat des personnels contractuels des CEBNF de façon progressive** après un état des lieux clair et précis par les structures techniques qui en ont la charge.

86

**Former des formateurs spécialisés dans les différents corps de métiers des CEBNF en nombre suffisant.**

87

**Former impérativement les apprenants à savoir lire et écrire pendant leur formation dans les CEBNF.**

88

**Mettre en place un dispositif efficace de suivi des activités des opérateurs d'alphabétisation** après avoir fait un bilan sur leur rôle et leur importance dans le système.

89

**Revoir le mode de pilotage de l'éducation non formelle (ENF)** pour mettre le Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) en adéquation avec le processus de décentralisation qui transfère les compétences en matière d'alphabétisation aux collectivités territoriales.

90

**Rehausser le niveau de recrutement des élèves-maîtres en terme de qualité en remplaçant les tests psycho techniques par des épreuves de niveau.**

91

**Donner deux ans aux promoteurs des écoles privées de formation des enseignants du primaire (EPFEP) non en règle vis-à-vis du cahier des charges pour s'y conformer rigoureusement**, faute de quoi leurs établissements seront purement et simplement fermés.

92

**Réformer totalement l'enseignement supérieur public en ce qui concerne les universités régionales, en dehors de celles de Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Koudougou.** Faire de ces institutions d'enseignement supérieur (IES) des universités thématiques qui tiennent compte des spécialités et opportunités dans la région et les régions voisines, toujours en fonction des possibilités d'embauche et de création d'entreprises.

93

**Mettre un accent particulier sur la formation d'ingénieur dans des spécialités qui pourront permettre au Burkina de faire de la transformation des matières premières que nous produisons sur place.** Contribuer à redynamiser le tissu industriel utile en fonction des matières premières que nous produisons (coton, légumes, fruits, minerais, céréales...).

94

**Doter la Direction de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur (DAQES) de moyens de fonctionnement optimal pour l'élaboration et l'application d'un manuel de procédures pour l'assurance qualité dans les institutions d'enseignement supérieur** propre au Burkina Faso et qui tiennent compte des mécanismes déjà élaborés au niveau continental et auxquels le Burkina a largement contribué.

95

**Créer d'ici à 2022 une Agence nationale d'Assurance Qualité fonctionnelle dans un premier temps pour le supérieur.** Amorcer le même processus pour les autres niveaux du système éducatif de notre pays. Donner à cette Agence une autonomie réelle dans son fonctionnement administratif et financier afin de lui permettre de travailler sans pression aucune au relèvement de la qualité de l'éducation nationale.

96

**Élaborer une carte universitaire du Burkina Faso qui permettra de faire le point des zones couvertes ou non par les Universités ou CUP, et de leurs domaines respectifs d'intervention** pour nous donner une meilleure visibilité sur les forces et faiblesses de la répartition géographique de notre enseignement supérieur.

97

**Relire le cahier de charge de création et de fonctionnement des institutions privées d'enseignement supérieur** afin de le renforcer en termes de critères techniques qui permettent de classer les établissements de manière objective et pertinente en fonction de critères de fond et non de forme.

98

**Pérenniser l'enseignement supérieur dans le privé par :**

- la mise en œuvre d'un plan annuel de suivi-évaluation des IPES ;
- la mise à la disposition de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESup) des moyens logistiques, humains et financiers conséquents pour un meilleur suivi-évaluation des IPES afin de s'assurer du respect effectif du cahier des charges ainsi que de la qualité de la formation.

99

**Proposer, en collaboration avec les établissements bancaires de la place, un mécanisme de prêts appropriés** au profit des étudiants pour le financement de leurs formations académiques.

100

**Proposer aux Burkinabè les solutions suivantes pour mettre fin au chevauchement des années universitaires dans les IPES publiques par :**

- la mise en place d'une commission nationale d'orientation en vue d'une répartition rapide des nouveaux bacheliers entre les universités publiques et privées ;
- la réquisition des bâtiments publics et privés de grande capacité ;
- le recrutement accéléré des enseignants en nombre suffisant ;
- la poursuite et l'achèvement des constructions des infrastructures prévues dans les universités publiques en vue d'augmenter leur capacité d'accueil ;
- l'installation de chapiteaux de 1000 à 1500 places, le cas échéant, dans les plus grandes universités du pays pour accueillir les nouveaux étudiants.
- l'apurement de la dette sociale
- le paiement accéléré des actes académiques et des heures supplémentaires
- la proposition d'une trêve sociale entre le Gouvernement et les syndicats des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des personnel ATOS, les associations d'étudiants à caractère syndical.

- la mise en place d'un contrat social entre le Gouvernement et les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les enseignants hospitalo-universitaires assorti pour chacun d'un contrat d'objectif individuel.

**101**

**Installer progressivement une connexion internet à haut débit dans les universités publiques sur une période de trois ans.**

**102**

**Conférer aux centres universitaires polytechniques une autonomie financière pour un meilleur fonctionnement.**

**103**

**Accroître de manière significative les capacités d'accueil des étudiants et des personnels enseignants et ATOS des centres universitaires polytechniques pour permettre le développement des petites villes en villes moyennes et du même coup l'accélération naturelle du processus de décentralisation.**

**104**

**Faire une étude de faisabilité avant de décider soit de l'ouverture de restaurants universitaires supplémentaires soit de l'augmentation du nombre de plats servis aux étudiants par repas.**

**105**

**Accroître le financement public de la recherche.**

**106**

**Réduire les impôts sur le revenu calculé sur la base des dépenses de « Recherche-Développement » et de « Recherche-Action » engagées par les entreprises privées.** Soutenir et encourager, par un allègement fiscal, les efforts de recherche et développement (R&D) faits par des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, leur taille et leur organisation.

**107**

**Franchir le seuil des 2% de ratio de dépenses en R&D/PIB dès 2021** pour relancer la recherche scientifique et technologique pour un plus grand impact des résultats de la recherche sur le développement du Burkina Faso.

**108**

**Mettre en place des unités mixtes d'enseignement et de recherche (UMER) pour renforcer la coopération entre les CNRST et l'Université.** Ces UMER permettront :

- un meilleur emploi des ressources humaines (enseignants chercheurs et chercheurs),
- une mutualisation des plateformes technologiques facilitées sur le plan administratif,

- la constitution d'équipes de recherche véritablement compétentes et solides à même de décrocher des financements d'envergure mondiale
- une meilleure implication des chercheurs dans la formation doctorale.

**109**

**Mettre la créativité et la recherche en équipes au cœur de la politique de la recherche tout en redonnant au Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID) les moyens de financer des projets à caractère original et innovant.** Donner une nouvelle impulsion aux investissements d'avenir et au soutien dans la durée des projets d'excellence.

**110**

**Former les futurs ingénieurs et chercheurs à la question du brevet** (brevetabilité d'un sujet, savoir rédiger un brevet, connaître les étapes pour le déposer).

**111**

**Proposer une série de motivations pour les chercheurs et ingénieurs des laboratoires et entreprises obtenant des brevets de qualité. Valoriser leurs résultats.**

**112**

**Développer un partenariat public-privé gagnant-gagnant** dans lequel les partenaires privés octroieront des bourses à des étudiants méritants, financeront des programmes d'échange de compétences ou des ouvertures de filières.

## **Améliorer la sécurité sanitaire de tous les Burkinabè**

**113**

**Améliorer l'organisation et le développement de l'offre de soins pour un meilleur accès des populations aux services de santé.**

**114**

**Renforcer les stratégies nationales de santé et les programmes de lutte contre les maladies.**

**115**

**Améliorer la gouvernance du secteur de la santé et l'optimisation dans l'allocation et l'utilisation des ressources.**

## Réduire considérablement le taux de chômage chez les jeunes

116

**Encourager un traitement discriminatoire positif des personnes souffrant d'un handicap dans le cadre de leur recherche d'emploi.** S'assurer de leur insertion socioprofessionnelle à tous les niveaux de la vie nationale.

117

**Encourager et financer les initiatives personnelles en vue de la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes en priorité et favoriser leur inclusion.** Soutenir annuellement au moins 50 000 microentreprises en termes de création, de formation et de financement pour générer environ 250 000 emplois directs permanents par année dans ce secteur. Créer dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité 50 000 emplois directs sur une période n'excédant pas trois années.

Dans la même perspective, j'entends développer et mettre en œuvre une politique d'inclusion sociale en faveur des femmes en vue de construire une société basée sur la justice sociale. Il s'agit de faire en sorte que les femmes du Burkina Faso aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société burkinabè, qu'elles participent à la vie économique, sociale et culturelle, et jouissent d'un niveau de vie décent. Dans ce sens, je veillerai personnellement à ce que les associations les plus représentatives des femmes soient impliquées dans les prises de décision qui affectent la vie des femmes et que les femmes bénéficient d'un meilleur accès à leurs droits fondamentaux. Cela exige non seulement la mise en œuvre d'une politique systématique mais aussi la reconnaissance claire qu'il s'agit là d'une valeur, d'une question d'éthique, de justice sociale et de cohésion de la communauté. Moi, président du Faso, je m'engage à associer les femmes à la mise en œuvre de toute initiative censée leur bénéficier. Sur le plan sectoriel, en particulier dans le domaine de l'éducation, je veillerai à faciliter l'accès des femmes et des jeunes filles au droit à l'éducation, y compris à l'alphabétisation et à les associer dans la mise en œuvre, dans le suivi-évaluation des initiatives développées dans ce sens. Dans le cadre de ma politique familiale, je m'engage à prendre des mesures législatives et réglementaires, mais aussi des actions concrètes d'éducation et de communication pour prévenir et lutter contre les fléaux qui menacent et agressent les familles comme toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants, etc. Dans le domaine de l'emploi, l'employabilité des jeunes filles et des femmes sera facilitée. Je veillerai à ce qu'elles bénéficient de l'égal accès aux emplois du secteur public et au secteur privé, et que des dispositions concrètes soient prises pour qu'elles puissent concilier leurs vies



professionnelle et familiale. Les initiatives personnelles seront encouragées et financées en vue de l'entrepreneuriat chez les jeunes filles et les femmes.

118

**Encourager et favoriser l'ouverture de banques d'investissement dans le but de créer des conditions favorables de prêts à des taux suffisamment bas pour encourager la création de petites et moyennes entreprises.** Suivre, coacher et contrôler les emprunteurs par des établissements financiers spécialisés afin que ces nouvelles entreprises respectent véritablement les normes de gestion financière, d'éthique et de déontologie en matière comptabilité, de gestions des ressources humaines et logistiques.

## Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

119

**Assurer une plus grande exploitation des eaux souterraines** comme alternative avec les adductions d'eau potable et forages (solaires ou manuels).

120

**Mobiliser les ressources humaines et financières** pour faire de la maîtrise de l'eau une priorité stratégique de première importance afin de réduire la vulnérabilité structurelle des populations ;

121

**Renforcer l'adéquation entre les mécanismes de gestion nécessaires** à la fourniture du service et les capacités des autorités responsables de ce service.

122

**Opérationnaliser et simplifier davantage** les mécanismes d'imposition et de fiscalité, de redevance communale etc.

123

**Favoriser un accroissement important des investissements** en vue de la construction de latrines et de dispositifs pour l'évacuation des eaux usées et excréta afin de parvenir à des taux plus élevés.

124

**Considérer l'assainissement écologique comme une réponse technique :** réutiliser à des fins agricoles des déchets humains plutôt que de s'en débarrasser au plus vite comme dans les systèmes conventionnels. Cette solution permet également d'économiser l'eau et de prévenir la pollution.

125

**Utiliser l'assainissement comme éducation sociale** pour assurer le succès des projets d'assainissement, et surtout une stratégie plus générale de

développement humain durable et de sortie de la pauvreté. Promouvoir une approche éducative permanente et indispensable pour assurer une bonne utilisation des infrastructures telles les latrines et les dispositifs d'évacuation des eaux usées et excréta.

## **Améliorer l'accès à l'énergie pour booster le secteur de l'industrie et attirer les investisseurs créateurs d'emplois durables**

**126**

**Augmenter la puissance électrique installée de l'ordre de 600 Mégawatts à 1000 Mégawatts réparties entre la thermique, le solaire et l'hydroélectricité** et partant, du taux d'électrification nationale qui est de l'ordre de 21%.

**127**

**Assurer la sécurité d'approvisionnement des hydrocarbures à un coût accessible sur toute l'étendue du territoire national.** Développer le marché burkinabé des chauffe-eau solaires, cuiseurs et séchoirs solaires par le biais de subventions à l'achat et d'offres de crédits standardisées. Valoriser par voie énergétique les déchets domestiques, sous-produits agricoles et eaux usées.

**128**

**Accélérer le développement et la promotion de l'utilisation de l'énergie thermique, d'origines solaire et bioénergétique.** Renforcer les capacités de stockage en produits gazeux et pétroliers liquides. Améliorer la qualité des hydrocarbures sur le marché et de la sécurité des infrastructures de stockage

**129**

**Maitriser la consommation d'énergie par un renforcement de l'efficacité énergétique et une politique ambitieuse.** Accroître l'éclairage public avec 2500 dispositifs de gestion du trafic routier (feux tricolores solaires). Réviser la tarification progressive pénalisant les gaspillages en vue de renforcer les mécanismes d'économie d'énergie. Poursuivre la maîtrise des coûts de production qui permettra d'amplifier la baisse d'au moins 10% des prix de l'électricité. Encourager les études et la recherche sur l'isolation de l'habitat au Burkina Faso en vue d'instaurer une réglementation en confort bâtiment pour les nouveaux permis de construire en priorités pour les grandes infrastructures. Le renforcement des dispositifs de sensibilisation et de communication aux différentes couches sociales à l'efficacité énergétique et

des capacités des jeunes en technologie et en développement d'industries solaires de pointe tournées vers l'avenir.

## **Apporter une réponse crédible aux changements climatiques pour améliorer la résilience de nos populations**

**130**

**Recourir aux variétés de semences améliorées adaptées aux chocs climatiques et à rentabilité élevée.** Développer les travaux sur la recherche des semences améliorées et adaptées ;

**131**

**Renforcer la recherche et les innovations technologiques qui doivent permettre aux agriculteurs de faire face aux changements climatiques.**

**132**

**Élaborer des schémas d'aménagement et de gestion des eaux.** Promouvoir de petites retenues d'eau pour pallier les poches de sécheresses hivernales ou encore l'exploitation durable des ressources en eau souterraines par des moyens technologiques avancés tel le goutte à goutte ;

**133**

**Améliorer l'accès aux crédits en faveur des agriculteurs pour l'acquisition des technologies et des équipements nécessaires à l'adaptation.**

**134**

**Promouvoir les technologies performantes de conservation des produits post-récolte.**

**135**

**Renforcer le capital humain des acteurs de terrain sur les mesures d'adaptation et par des programmes éducatifs** (création d'institut de formation de référence, recrutement et formation du personnel, etc.). Assurer les formations des acteurs sur des thématiques émergentes.

**136**

**Dynamiser les moyens d'existence dans les zones de production.** Intensifier de la production en sous-produits agro-industriels pour bétail pour une alternative crédible.

**137**

**Développer les capacités de résilience des ménages pauvres face aux changements climatiques.** Encourager les éleveurs à passer du type d'élevage

extensif vers un élevage intensif ou un soutien à la variation des activités professionnelles des ménages.

138

**Améliorer la productivité et la résilience des écosystèmes.**

139

**Conserver la biodiversité à travers le renforcement des mesures de lutte contre le braconnage, la chasse des espèces protégées et/ou menacées et à la valorisation des ressources forestières.**

140

**Renforcer la recherche et le suivi écologique sur les effets des changements climatiques sur les ressources forestières.**

141

**Travailler à réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) émanant des activités industrielles et de transport.**

142

**Renforcer la production des énergies renouvelables au nombre desquelles on a le photovoltaïque, l'hydroélectricité, l'éolienne.** Mettre un accent particulier sur l'énergie solaire afin de faciliter l'accès à l'éclairage et autres produits à la majorité des ménages burkinabè. Développer la politique d'acquisition de kit pour les ménages à revenu moyen voir faible.

143

**Prendre en compte la problématique des changements climatiques dans les plans et programmes de développement.** Mettre en place des mesures compensatoires pour des activités sources de dégradation des ressources naturelles. Dans la théorie, cela peut être déjà fait mais dans la pratique, il faut un mécanisme coercitif contraignant les projets à en tenir compte sous peine d'imposer une taxe proportionnelle.

144

**Restaurer le couvert végétal dans les milieux urbains qui sont de plus en plus chauds et aussi en milieu rural.** Imposer des plantations d'arbres dans tout processus de lotissement, y ajouter le principe de « *un ménage, au moins un arbre* ».

## **Renforcer l'identité culturelle des Burkinabè pour donner à la jeunesse des repères afin de comprendre leur passé et mieux entrevoir leur présent et leur avenir.**

145

**Allouer un budget plus conséquent au ministère en charge de la Culture.**

146

**Encourager le mécénat privé dans le domaine de la Culture.** Rechercher prioritairement une synergie entre la culture et l'économie.

147

**Encourager et motiver davantage la création dans la politique culturelle.** Créer les conditions pour permettre à tous les Burkinabè de libérer leur génie créateur, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional, ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la Patrie; de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art burkinabè dans concert de la mondialisation.

148

**Promouvoir la diversité culturelle à l'intérieur du Burkina, mais aussi dans nos relations avec l'extérieur.** Préserver notre identité de Burkinabè, d'Africain dans notre politique culturelle.

149

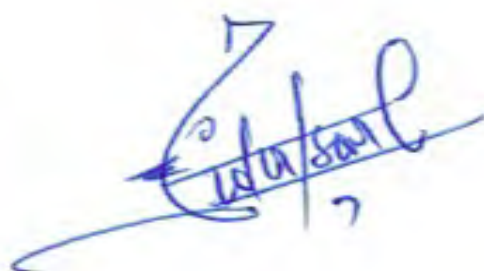
**Faire de la politique culturelle un atout pour le développement local par un travail entre l'État et les collectivités territoriales.** Encourager la coopération entre les collectivités territoriales dans le domaine de la Culture. Conduire des enquêtes sur les pratiques culturelles pour consolider les stratégies de l'État et des collectivités territoriales.

150

**Rechercher systématiquement des synergies avec le système d'éducation nationale et les médias privés et publics.** Mettre en œuvre une éducation artistique et culturelle dans le cadre de l'éducation nationale.

La mise en œuvre de ces 150 engagements ci-dessus nécessitera la mobilisation d'environ 30.000 milliards de francs CFA.

*Ensemble avec Yacouba Isaac ZIDA  
pour bâtir un Burkina meilleur*



# LE MANIFESTE DU M P S



— NOTRE VISION —

# Sommaire

Introduction .....	40
1. Qui sommes-nous ? .....	43
1.1. Notre Vision.....	43
1.2. Nos principes fondamentaux et nos valeurs cardinales.....	46
2. Notre Patrie en déliquescence : les défis à relever .....	60
3. Les réponses préalables .....	62
3.1. Réconcilier le Peuple.....	62
3.2. Redonner de l'espoir au Peuple .....	64
3.3. Construire un État développeur, restaurer l'autorité de l'État et renforcer la qualité de son système de gouvernance.....	67
4. Nos propositions pour renforcer la sécurité humaine de nos compatriotes ....	71
4.1. Protéger et défendre nos compatriotes contre la menace terroriste et sécuritaire.....	71
4.2. Changer la structure de notre économie en vue de créer de la valeur ajoutée, des emplois décents et réduire le taux de chômage.....	73
4.3. Améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.....	75
4.4. Apporter une réponse crédible aux changements climatiques .....	78
4.5. Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement .....	79
4.6. Assurer la sécurité sanitaire de nos compatriotes.....	80
4.7. Améliorer l'accès à une Éducation de qualité .....	83
4.8. Construire des infrastructures de désenclavement de qualité .....	85
4.9. Améliorer l'accès à l'énergie .....	87
4.10. Améliorer l'accès à un réseau numérique de qualité sur l'ensemble du territoire national pour une meilleure contribution au développement .....	88
4.11. Revaloriser la culture burkinabè .....	89
5. Comment nous rejoindre et contribuer à notre action ? .....	90



## Introduction

Il est des peuples dont l'éthique de la responsabilité démocratique est telle qu'ils n'hésitent pas à s'insurger contre les gouvernants qu'ils ont pourtant choisis pour les représenter lorsque ceux-ci tentent de confisquer la souveraineté qu'il leur était donné d'exercer pour un mandat limité. Ainsi, en est-il du Peuple du Burkina Faso. Ce Peuple si fier de lui-même, a forcé, il n'y a pas si longtemps, l'admiration du monde entier par sa capacité à écrire lui-même sa propre histoire, à la suite de générations de Burkinabè, qui ont montré à maintes reprises qu'ils pouvaient et voulaient être maître de leur propre destin quel qu'en soit le prix à payer. Ce fut le cas à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle lorsque nos devanciers, préférant la liberté à la « civilisation », résistèrent à la conquête et à l'administration coloniales de leurs territoires. Ce fut aussi le cas lorsqu'une fraction du Peuple se souleva en 1966 contre le système postcolonial caractérisé notamment par la domination extérieure, le patrimonialisme et l'autoritarisme ou par une démocratie de façade, vidée de sa substance par le dédoublement des structures de pouvoir; également lorsque de jeunes patriotes décidèrent de changer le cours de l'histoire de notre pays en amorçant, pendant quatre ans, un changement politique qui a ébranlé les bases du système postcolonial en place depuis l'indépendance.

Ce processus sera brutalement interrompu en 1987. Commence alors un autre processus, celui de la restauration du système postcolonial, recouvert de ses oripeaux démocratiques à partir de 1991 à travers l'adoption d'une Constitution et l'organisation d'élections présidentielles, législatives et municipales à intervalles réguliers. Cette légitimation démocratique purement formelle laissait sur le bas-côté une bonne partie du Peuple burkinabè et de ses exigences politiques. L'exaspération a fini par le pousser à s'insurger contre cette « démocratie postcoloniale » en octobre 2014. Pour la première fois dans l'histoire postcoloniale du Burkina Faso, l'expression protestataire du Peuple a pris un tour violent. La colère populaire sourde qui s'est emparée du Peuple s'est en effet soldée par la mise à sac de l'Assemblée nationale, considérée comme un symbole de la trahison des intérêts du peuple.

Cette libération de la violence politique a du coup ouvert la boîte de pandore, avec par la suite, l'instrumentalisation de la violence à des fins de pillage ou de règlement de comptes politiques, dont les victimes innocentes attendent d'être rétablies dans leurs droits. Personne, très peu en tout cas, n'aurait parié sur l'effondrement du régime en place dans la matinée du 30 octobre 2014. C'est pourtant ce qui s'est passé le lendemain. C'est donc dans l'impréparation des forces politiques que s'est mis en place un processus de transition politique. Sous la

pression de la communauté internationale et des forces vives de la Nation, une charte constitutionnelle consensuelle est rédigée, avec pour feuille de route l'organisation d'élections fondatrices d'un nouveau régime démocratique. Ce consensus ne doit cependant pas occulter les tiraillements entre d'une part la société civile majoritairement favorable à un nettoyage des écuries d'Augias avant l'organisation des élections et d'autre part les partis politiques pressés d'aller à la conquête ou à la reconquête du pouvoir politique par les élections. A cela s'ajoute l'épée de Damoclès que faisait peser le Régiment de sécurité présidentielle (RSP) sur le processus. Les manipulations des institutions de la Transition par certains leaders politiques aux fins d'exclure les figures emblématiques de l'ancien régime afin de réaliser le coup « KO » dont ils rêvaient, ont offert au RSP l'occasion rêvée d'en découdre avec le processus de transition le 16 septembre 2015. Malgré les soutiens internes et externes dont il a bénéficié, le projet de restauration de l'Ancien régime est mis en échec par le Peuple burkinabè. Celui-ci se mobilisa une fois de plus pour faire la leçon à ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur du Burkina Faso, n'avaient pas encore compris qu'il était maître de son propre destin.

Les organes de la Transition furent restaurés, avec pour mandat de terminer la mission qui leur avait été confiée, à savoir l'organisation d'élections législative et présidentielle. La tenue effective de ces élections le 29 novembre 2015 fut un succès. Celle-ci fut saluée en effet par tous les observateurs comme ayant été exemplaire. La Transition venait de terminer sa mission historique avec succès, la seule pour laquelle elle a reçu un mandat clair des forces vives de la nation, consacré par la Charte de la Transition.

Fort de sa grande expérience acquise pendant 27 ans à l'ombre du président Compaoré, fort du soutien de la majorité parlementaire confortable dont elle bénéficie, mais aussi de l'appui d'une communauté internationale admiratrice du Peuple burkinabè, la nouvelle équipe dirigeante disposait de tous les atouts en mains pour apporter aux problèmes du Burkina Faso « la solution » qu'elle avait promise à ses électeurs, afin de concrétiser tous les espoirs nés de l'insurrection.

Mais hélas ! Par un retournement de l'histoire, le Burkina Faso qui bénéficiait d'un capital de sympathie dans le monde entier est devenu le sujet, voire l'objet d'une compassion internationale, qualifié désormais de « ventre mou » du Sahel. La rupture attendue et promise n'eut pas lieu. En lieu et place est amorcé un processus de restauration du système postcolonial rejeté par le Peuple burkinabè. Face à ce tête-à-queue politique, le Peuple burkinabè et les observateurs internationaux, médusés, s'interrogent : tous ces martyrs de l'insurrection et de la résistance au putsch seraient-ils morts pour rien ? Ce sang versé, ces larmes versées, tout ça pour ça ?

C'est fort de ce constat et pour capitaliser les succès et les insuccès de l'histoire récente de notre peuple qu'est né le MPS. Un parti de plus ? Non ! Il est vrai que le système de partis au Burkina Faso compte déjà plus d'une centaine de partis et formations politiques dont une partie non négligeable en situation irrégulière vis-à-vis de leurs propres textes et n'ont jamais pris part à des élections alors même que la raison d'être d'un parti politique dans un régime de démocratie pluraliste est justement la conquête du pouvoir, seul ou en coalition, par des élections compétitives. Dans un tel contexte, pourquoi alors créer un autre parti politique au lieu de rejoindre l'un de ces nombreux partis politiques qui ont pignon sur rue ?

La création d'un nouveau parti politique n'est pas seulement une affaire de liberté individuelle et collective. C'est aussi une affaire de changement ou de dynamique des systèmes de partis. L'analyse de la configuration actuelle des partis politiques montre clairement qu'une bonne partie de la génération d'hommes et de femmes politiques engagés sur la scène partisane a fait son temps, avec ses discours, pratiques et représentations surannées du pouvoir politique. Ce n'est pas ici une question d'âge ou de démographie. Ce ne sont pas en effet les individus, « vieux » ou « jeunes » qui sont en cause ici, mais bien leur conception de la politique, celle qui consiste à voir dans la politique, une occasion en or pour faire le mal et non le bien et le juste. Il y a manifestation un problème au niveau de la qualité de l'offre de notre système partisan, qui a besoin d'un renouvellement. Les citoyens et citoyennes réunis autour du présent Manifeste souhaitent y contribuer.

Notre parti n'aurait pas vu le jour s'il n'y avait eu cette entreprise de restauration d'un système postcolonial que rejette le Peuple burkinabè. Il a pour socle les valeurs fondamentales qui se sont exprimées à la faveur de ce moment historique, à savoir celles d'une gouvernance démocratique vertueuse, sensible aux aspirations et à la voix du Peuple et indifférente aux injonctions extérieures. Certes, l'histoire récente de notre pays s'est parfois écrite à l'encre de la violence physique ou symbolique, de l'arbitraire, de l'abus, ou de l'excès. Mais la réduire simplement à ces dérives ou erreurs serait non seulement contre-productif, mais aussi un contresens historique.

Des péchés politiques ont été commis contre le Peuple et la Nation burkinabè, dont les plus graves sont d'avoir éteint la flamme de l'espérance née de l'insurrection, d'avoir étouffé l'optimisme du Peuple burkinabè ; d'avoir étouffé sa voix dans l'exercice de sa propre souveraineté ; d'avoir développé une conception jouissive du pouvoir d'État à rebours d'un contexte post-insurrectionnel ; d'avoir différé l'impératif de rassembler le Peuple burkinabè ; d'avoir laissé le tissu social de notre Nation se déchirer en attisant les conflits communautaires, en privant certaines de ses composantes de l'indispensable protection de l'État ; d'avoir ainsi renoncé à exercer ce qui relève même de l'essence du politique, à savoir sa fonction

unificatrice et régulatrice en cas de conflits. Oui, laisser le tissu social se déchirer pour se présenter par la suite en grand chirurgien capable de recoudre les morceaux relève d'un contresens politique.

Mais « il y a un temps pour se taire et un temps pour parler ». Pendant longtemps en effet, nous avons récriminé en silence face à ce délitement de l'État-nation pour ne pas être accusés d'entraver la mise en œuvre du programme des nouveaux gouvernants qui demandaient du reste à être jugés avec le temps. Mais nous avons fini par nous convaincre que la trajectoire prise conduit inexorablement à l'impasse. Par conséquent, quel que soit le temps mis, l'échec était inévitable. D'où l'urgence d'agir pendant qu'il est encore temps afin de ne pas être accusé par l'Histoire de non-assistance à Peuple en danger.

Dans ce contexte, plusieurs patriotes, préoccupés par la gouvernance en cours dans notre Patrie et convaincus de l'urgence d'agir ont ainsi décidé de se regrouper autour de la présente plateforme. Qui sont-ils, en quoi sont-ils différents des autres et que proposent-ils d'innovant pour le Burkina Faso ? C'est ce à quoi nous tenterons de répondre par les lignes ci-après.

## **1. Qui sommes-nous ?**

Le Mouvement Patriotique pour le Salut (MPS) réunit des patriotes burkinabè engagés, tous préoccupés par la déliquescence de l'État-Nation dans notre Patrie. Parmi nous, certains ont accumulé de l'expérience dans le secteur public ou privé ou dans le milieu associatif, dans la gestion des affaires de l'État, des collectivités territoriales, etc. D'autres sont des jeunes patriotes en quête d'expérience, mais mus par un désir sincère d'apporter leur pierre à la construction d'un Burkina Faso où il fait bon vivre pour tous. Ce qui nous réunit, c'est notre amour pour notre Patrie en déliquescence, notre soif d'un changement réel dans la gestion de notre nation et notre désir de ne plus regarder en spectateur les choses se dérouler, mais au contraire de prendre désormais une part plus active dans l'œuvre de reconstruction.

### **1.1. Notre Vision**

Dans un pays où la plupart des élites ont été pétries dans la culture politique européenne, plus particulièrement française, l'on est souvent sommé de se positionner sur l'axe gauche/droite, de choisir entre d'une part le libéralisme souvent confondu à tort son avatar, le néolibéralisme, pour mieux le condamner, et d'autre part le socialisme, la social-démocratie ou le marxisme. Pourtant, dans leurs pratiques et représentations du politique, les hommes et femmes de notre pays

n'ont rien des libéraux, des socialistes ou communistes qu'ils prétendent être. Lorsqu'ils se réfèrent à ces idéologies étrangères, c'est pour s'en servir comme opium ou répertoire de légitimation extérieure ou intérieure, particulièrement aux yeux des élites initiées. Et pour cause, toutes ces idéologies importées à vocation universelle ne reflètent pas nécessairement le vécu des sociétés africaines, sauf à en faire un usage dogmatique dont on a vu ou continue de voir les limites dans les sociétés mêmes où elles ont été forgées. Trêve de « pharisaïsme » intellectuel ou idéologique. Nos références ou inspirations, nous les puisons dans toutes les influences philosophiques et expériences pratiques susceptibles de faire progresser notre Peuple sur le terrain du bien-être et des valeurs qu'il aura définies comme étant les siennes. Dans l'histoire idéologique de l'Afrique, l'espace de discussion s'est souvent structuré entre collectivisme et individualisme, pluralisme et nationalisme, englobant des questions telles que celle du panafricanisme et de la gouvernance démocratique, sans compter le jeu des rapports entre la culture autochtone et les religions universelles que sont l'Islam et le Christianisme. Il résulte de ce débat que dans la construction de l'État-Nation en Afrique, « les aspects les plus novateurs de l'individualisme peuvent véritablement s'allier aux aspects les plus humanistes du collectivisme ». De la même façon, il est admis que de la démocratie pluraliste, du panafricanisme et de la reconnaissance de l'Africain comme un être profondément spirituel peuvent émerger des valeurs susceptibles de faire sens pour les Africains et donc de conforter le processus de construction et de formation de notre Patrie en État-Nation moderne ; processus amorcé il y a tout juste un siècle.

Les patriotes regroupés autour du présent Manifeste ne cachent pas leur affinité élective avec la social-démocratie originelle. Cela ne tient nullement au « politiquement correct » qui, au Burkina Faso, impose aux élites d'être de « gauche » ou, en tout cas de ne pas être des « libéraux », encore moins des « néo-libéraux » sous peine de stigmatisation. Loin s'en faut.

Ayant été, pour la plupart d'entre nous, socialisés dans les valeurs humanistes, nous sommes particulièrement attachés à la justice, à l'égalité et à la solidarité, et sensible aux besoins des plus faibles, des plus vulnérables. Cette option préférentielle pour les plus faibles, les plus vulnérables a été hélas progressivement abandonnée par la social-démocratie, laquelle se retrouve actuellement en crise. En effet, les choix opérés par les régimes qui se réclamaient de la social-démocratie, en rupture avec ses idées et ses politiques traditionnelles, ont consisté, entre autres, à appliquer des politiques néolibérales sur plan économique et fiscal (privatisations, déréglementation du marché, dumping fiscal pour attirer les investissements) et à démanteler l'État social (flexibilité du marché du travail, restrictions imposées aux

politiques industrielles, diminution des prestations sociales). En conséquence, les inégalités sociales se sont partout aggravées. A rebours de cette orientation néolibérale qui a été introduite en Afrique à la faveur des programmes d'ajustement structurel (PAS), notre parti envisage de conférer à la puissance publique le rôle d'État stratège afin de définir des domaines de priorité à développer, et d'organiser une aide adaptée à ces priorités, sans pour autant sacrifier les valeurs de justice sociale et de libertés auxquelles notre Peuple tient comme à la prunelle de ses yeux. Transformer l'économie burkinabè et ancrer concomitamment ces valeurs, tel est le défi que le MPS entend relever.

Pour cela, à terme, le MPS ambitionne de : i) devenir la formation politique la plus professionnelle et la plus efficace du Burkina Faso ; ii) cristalliser autour de lui une solide image de patriotisme, d'intégrité et de responsabilité auprès de la population. Il est perçu comme le parti qui défend et promeut le plus : a) la démocratie et la bonne gouvernance ; b) la justice sociale ; et c) les travailleurs.

A terme également, l'ensemble des citoyens et les autres parties prenantes identifient clairement certaines thématiques au MPS, notamment la sécurité, la transformation structurelle de notre économie, la réforme de l'Administration publique, l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, l'adaptation aux changements climatiques, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la sécurité sanitaire, l'accès à une éducation de qualité, la construction d'infrastructures routières de désenclavement de qualité, l'accès à l'énergie et l'accès à un réseau numérique de qualité. A terme, enfin, notre parti dispose d'un important réseau d'adhérents, spécialistes de différents domaines, auquel nous pouvons faire appel pour des questions politiques spécifiques. La gestion des adhérents de notre parti est harmonieuse et efficace, sa culture interne s'est professionnalisée, sa plateforme idéologique est adaptée aux spécificités du pays et axée sur la demande sociale.

Notre mission politique consiste à renforcer les valeurs consacrées dans le présent Manifeste, à savoir la démocratie, la solidarité, la liberté, l'égalité, la justice et l'équité, la paix, la famille traditionnelle, le travail décent, le développement humain durable et le panafricanisme, en suivant un certain nombre de principes ou règles d'action définis également dans le présent Manifeste. Nous défendons une politique basée sur l'esprit de service, le dialogue et l'éthique. Nous préservons les valeurs africaines, nous cherchons à accroître la prospérité de la population et à créer un environnement favorable à l'emploi.

Notre mission organisationnelle consiste à faciliter de façon optimale la concrétisation de cette mission politique, d'une manière qui reflète nos valeurs

fondamentales et qui soit professionnelle, incorruptible, intrinsèquement démocratique et efficace. En tant qu'organisation, nous nous efforçons d'impliquer autant de compatriotes que possible dans la mission politique de notre parti.

## 1.2. Nos principes fondamentaux et nos valeurs cardinales

Quelles sont les règles d'action qui guident notre engagement et quels sont les idéaux que nous essayons d'atteindre à travers notre engagement ?

### 1.2.1. Nos principes fondamentaux

#### i. L'esprit de service

C'est une expérience éternelle que la quête du pouvoir à tout prix ouvre la porte ouverte à toutes sortes d'abus et d'injustices. Notre vision de la politique est qu'elle constitue un moyen fondamental pour promouvoir la citoyenneté et le bien de la cité. Elle doit être vécue comme un service à la collectivité humaine par ceux qui l'exercent, sous peine de devenir un instrument d'oppression, de marginalisation, voire de destruction.

Pour le MPS, la politique est l'expression de notre engagement patriotique au service de notre Peuple. Sur l'agenda politique du MPS sont inscrites la recherche du bien commun dans un esprit de service et la recherche du bien-être du plus grand nombre avec une attention particulière aux situations de pauvreté et de souffrance. Tout militant du MPS désireux d'exercer des **tâches de responsabilités politiques doit le faire sur la base d'un engagement sérieux et articulé. Il doit contribuer au débat politique par des réflexions profondes, et être conscient des exigences de qualités morales dans les décisions qu'il pourrait prendre et les choix opérationnels qu'il pourrait être amené à faire. Sans cela, la politique deviendrait une occasion pour mal agir.** Nos militants doivent être soigneusement préparés *en vue de l'exercice du pouvoir lorsqu'ils y sont appelés*. Ils doivent assumer le caractère de service de la politique, toujours l'accomplir dans la perspective de fédérer les énergies vers le bien commun par leur force persuasive. Face à des problèmes complexes qu'ils sont appelés à résoudre, nos militants doivent faire preuve de discernement par une analyse approfondie des situations, y compris avec l'aide de l'expertise du parti, à la lumière de ses valeurs cardinales. Ils doivent avoir le sens de l'écoute et faire preuve d'humilité dans leurs préconisations.

## **ii. Le respect de la dignité de la personne humaine**

Chaque Burkinabè quels que soient son identité, son statut, est digne de respect. Cette dignité qui lui est dû n'est pas liée à ce que fait ou a fait cette personne. Ce qui donne à toute personne le droit d'être respectée, c'est le simple fait d'être une personne humaine. C'est pourquoi les tortures, les lynchages ou la « justice populaire », les exécutions sommaires, les traitements inhumains et dégradants ne portent pas seulement atteinte à la dignité de la personne considérée, mais aussi à l'ensemble de la communauté humaine. Toute décision, toute action, qu'elle émane des gouvernants comme des gouvernés, qui porte atteinte à la dignité de la personne humaine devrait être réprouvée par notre parti et ses militants. Le respect de ce principe, qui peut résonner comme irréaliste dans le contexte du Burkina confronté au défi de l'insécurité, implique la mise en œuvre d'une véritable campagne d'information, d'éducation et de communication. Notre parti entend y contribuer.

## **iii. L'état de droit : le respect des droits et devoirs de l'homme et des peuples**

L'État de droit est pour le MPS un principe cardinal. Ses dirigeants, militants et sympathisants acceptent de se soumettre au droit, au même titre que les pouvoirs publics et les citoyens ordinaires. Mais pour le MPS, l'État de droit n'est pas l'État de n'importe quel droit, mais celui d'un droit sous-tendu par les droits et devoirs fondamentaux de la personne humaine, inhérente à sa nature et consacrée par la Constitution et les instruments juridiques régionaux et internationaux. Parmi ces droits, figurent le droit à la vie, la liberté, la présomption d'innocence de toute personne accusée et le droit pour elle d'être entendue par une justice crédible, c'est-à-dire à la fois accessible, indépendante et impartiale. Aucun Burkinabè ne doit être tenu de prouver qu'il est innocent des accusations qui sont portées contre lui. C'est au ministère public ou aux plaignants qu'il appartient de prouver sa culpabilité par des preuves irréfutables.

Bien qu'aujourd'hui certains de nos compatriotes soient convaincus que les droits de l'homme sont des valeurs étrangères à l'Afrique et une imposition de l'Occident, nous devons courageusement rappeler que les sociétés traditionnelles en Afrique respectaient la dignité de la personne humaine et ne méconnaissaient nullement les droits de l'homme. Par conséquent, les droits de l'homme ne visent pas à plaire à l'Occident, mais à promouvoir l'épanouissement de nos concitoyens.

Même s'ils peuvent apparaître parfois comme une contrainte, notre parti entend promouvoir, défendre et protéger les droits et libertés individuels et collectifs,



quelle que soit leur génération, compte tenu de leur complémentarité et de leur indivisibilité, reconnues par la Conférence de Vienne de 1993. Notre parti entend par ailleurs insister sur la réciprocité entre droits et devoirs d'une part, et droits des individus et des groupes d'autre part. Dans le contexte actuel de l'incivisme structurel qui sévit dans notre pays tant au sommet qu'à la base, l'éthique de la responsabilité commande à notre parti de rappeler en toutes circonstances à nos compatriotes qu'il n'y a pas de droit sans devoir, et que les droits des individus en Afrique n'ont de sens que par rapport au groupe dont l'ultime référence devrait être la Patrie.

#### **iv. Le bien commun**

Créer les conditions sociales susceptibles de permettre à nos compatriotes de s'épanouir doit constituer l'une des préoccupations des gouvernants. Cela passe par le respect de la dignité de la personne humaine, le développement social et la justice sociale au sein de nos communautés, le maintien de la paix et de la sécurité par l'État. Cette responsabilité n'incombe pas seulement à l'État, mais à tous, gouvernants comme gouvernés. Notre parti s'engage à encourager nos compatriotes à se montrer sensible au respect du bien commun afin de consolider notre vivre-ensemble et mettre un frein à l'égoïsme, à l'individualisme débridé qui constitue une menace à l'équilibre, à l'harmonie et à la paix dans nos communautés et dans notre Patrie.

#### **v. L'intérêt supérieur de la nation**

Dans les relations internationales, il est admis que les États n'ont pas d'amis ; ils n'ont que des intérêts. Tout comme les autres États défendent leurs intérêts nationaux, le Burkina Faso, par réciprocité, devrait défendre de manière tout aussi intransigeante ses intérêts nationaux. La seule exception à ce principe devrait être les concessions réciproques entre États africains dans le cadre de la construction de l'unité africaine. Notre patrie ne saurait être un champ de rivalités pour des puissances extérieures qui cherchent à promouvoir leurs intérêts au détriment des nôtres. Dans le même sens, toute aide publique au développement devra s'aligner sur les plans de développements que le Burkina Faso aura définis en toute souveraineté. Notre parti au pouvoir, l'État se fixera pour objectif de reconquérir tous les pans de notre souveraineté que nous avons cédée au mépris des intérêts de notre peuple. Cette reconquête de la souveraineté de l'État vaut également à l'égard de nos compatriotes qui font passer leurs intérêts égoïstes avant les intérêts de notre Peuple.

## **vi. La subsidiarité**

En vertu de ce principe, l'État central dont le pouvoir est exercé par le Gouvernement, ne devrait pas, en tant que niveau supérieur d'organisation, effectuer des opérations qui peuvent de manière plus optimale, être prises en charge au niveau infra-étatique, notamment au niveau des collectivités territoriales (régions et communes), mais aussi au niveau de la société civile, du secteur privé, des communautés ou des familles. Il est vrai que face aux problèmes sociaux et à la carence des acteurs infra-étatiques, il peut être tentant pour le Gouvernement d'intervenir, parfois par opportunisme ou pour répondre aux interpellations de la population. Une fois au pouvoir, notre parti ambitionne d'inciter les acteurs infra-étatiques à jouer efficacement leur rôle, grâce à des mécanismes d'accompagnement, de renforcement de leurs capacités, plutôt que de substituer à ces acteurs.

## **vii. La séparation de l'état des groupements religieux et chefferies traditionnelles ou coutumières**

Au Burkina Faso, les communautés religieuses, tout en répondant aux besoins spirituels de leurs membres, jouent un rôle constructif pour le développement social du pays, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation ou dans d'autres secteurs sociaux. Tout en reconnaissant ce rôle positif et tout en coopérant avec ces acteurs, dans le respect du principe de subsidiarité, les pouvoirs publics doivent avoir pour ligne de conduite, le principe de la séparation de l'État d'avec les confessions religieuses. Ce principe cardinal de notre République vise à instituer dans notre État un espace qui permet l'expression des différentes confessions religieuses et opinions philosophiques, dans le respect des convictions de chacun. Il ne vise pas seulement à protéger le champ étatique de l'intrusion des groupements religieux. Il vise aussi à protéger le champ religieux de l'intrusion de l'État. Si ce principe garantit la neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions, il ne doit pas être confondu avec le laïcisme qui est une forme d'intolérance, la négation de l'expression du religieux. L'homme ou la femme africaine est un être empreint de spiritualité. L'État doit en prendre acte et garantir à toute confession l'égal respect qui lui est dû et à tous les citoyens la liberté de croire ou de ne pas croire.

De la même façon, il reconnaît le rôle essentiel des chefferies traditionnelles et coutumières dans la régulation des conflits et la consolidation de notre vivre-ensemble. Tout en coopérant avec elles pour le développement social du Burkina Faso, l'État se doit de rester à équidistance de toutes les chefferies traditionnelles et coutumières des différentes régions du Burkina Faso, et leur garantir aussi l'égal respect qui leur est dû. En aucun cas, les institutions coutumières et traditionnelles

ne devraient se substituer aux institutions de la République, encore moins s'ériger en instance d'appel ou d'arbitrage des décisions des autorités publiques. Inversement, l'État, sur impulsion du MPS, encouragera l'autorégulation au sein des chefferies traditionnelles et coutumières, et s'abstiendra de toute intervention illégitime dans leurs affaires.

### **viii. Compter sur nos propres forces et rechercher des solutions burkinabè aux problèmes burkinabè**

A la suite de Mao, Thomas Sankara voulait que notre Peuple compte sur ses propres forces au lieu de se complaire dans la dépendance vis-à-vis de l'aide publique au développement. C'est ainsi que le Peuple mobilisé, s'est lancé, avec ses propres forces, dans plusieurs batailles contre le sous-développement ou la pauvreté qu'il a menées parfois contre l'avis des « bailleurs de fonds ». Ce qui est en jeu ici, c'est de trouver en nous les moyens de notre autonomie. Cela ne peut se faire si nous ne réhabilitons pas le rôle de l'État comme pivot de cette quête d'autonomie, comme l'appareil qui doit concrétiser la volonté politique d'autonomie de notre Peuple. Cette volonté de compter sur nos propres forces doit être perçue comme une fin et un moyen d'accéder au développement. Du fait de l'intensité de la mondialisation, il serait illusoire d'envisager une déconnexion. La seule manière de contrebattre cette dépendance passe par la recherche d'une plus grande autonomie, d'une plus grande marge de manœuvre dans nos choix de développement politique, économique, social et culturel.

Dans cette perspective, nous devons trouver et appliquer des solutions burkinabè aux problèmes burkinabè. Il est clair en effet que la solution à nos problèmes est entre nos mains et non entre celles des puissances extérieures. Pour le règlement de nos problèmes, nous rejetons catégoriquement toute solution imposée ou importée de l'extérieur. Tous nos efforts doivent être absolument orientés vers la production par nous-mêmes de connaissances susceptibles de résoudre nos problèmes et d'avoir un impact sur la vie de nos concitoyens. Nous devrions nous convaincre qu'en mobilisant toutes nos compétences et ressources internes, quelle que soit l'affiliation ou l'appartenance de nos compatriotes, leur statut ou position, nous serions en mesure de trouver des solutions adaptées à notre contexte et à nos besoins. Cela n'empêche pas de bien étudier et comprendre toutes les expériences vécues ailleurs, notamment dans les pays qui ont été confrontés aux mêmes défis que nous et même de solliciter leur appui. Mais ce sera à nos conditions et en fonction de nos choix. Sur le plan culturel, la quête d'autonomie doit nous obliger à nous engager dans un processus de pensée philosophique, de recherche et d'étude fondé sur nos valeurs et propres besoins. Les valeurs culturelles africaines doivent être partout promues. Comme ensemble de significations, les cultures africaines

doivent être développées, qu'il s'agisse des langues ou de notre conception de la vie.

#### **ix. L'économie au service de l'homme et de la société et l'exploitation de nos richesses naturelles dans l'intérêt du peuple**

Les expériences universelles, dont celle de la Chine communiste, ont montré que le marché est plus efficace pour créer des richesses. Mais il faut absolument que l'État contrôle, équilibre le marché, promeuve l'économie de marché, si l'on veut résorber les fractures sociales et prévenir les frustrations sociales au Burkina Faso. Toutefois, l'action de l'État en matière de développement économique et social devra être soutenue par une vision stratégique. L'État, sous l'impulsion du MPS, réhabilitera la planification stratégique à court, moyen et long terme ainsi que la prospective en tant qu'outils incontournables d'un développement économique et social maîtrisé.

Sans méconnaître le principe de subsidiarité, l'État devra faire de la création des richesses, de la croissance et de la lutte contre les inégalités un axe majeur de ses interventions. Il devra, dans son action, promouvoir la souveraineté alimentaire, la souveraineté énergétique, l'accès à l'énergie et au numérique, le développement durable, bâtir un secteur industriel dynamique et compétitif, orienté vers la satisfaction des besoins nationaux, promouvoir l'égal accès de tous les Burkinabè aux services sociaux ainsi que l'amélioration de la qualité de vie. L'État veillera à ce que les compagnies étrangères opérant au Burkina Faso emploient prioritairement des Burkinabè, en fonction des compétences disponibles et créent ces compétences si elles n'existent pas encore.

L'exploitation et la gestion des ressources naturelles sont la propriété du peuple et doivent se faire dans l'intérêt ou au profit du peuple, dans le respect des principes de la responsabilité sociale des entreprises.

#### **x. Le patriotisme**

Au MPS, le patriotisme, c'est-à-dire l'attachement profond et le dévouement à la Patrie, constitue un principe cardinal. Ce sentiment que doit éprouver tout Burkinabè devrait le conduire à défendre la terre du Burkina Faso et la souveraineté de notre Peuple contre toute attaque ou domination extérieure. Il devrait également le pousser à défendre de manière optimale les intérêts économiques de notre Peuple et à exalter les valeurs socioculturelles qui le caractérisent.

Au plan interne, le Patriote doit être prêt à renoncer à ses intérêts égoïstes lorsqu'ils sont en conflit avec ceux de notre Peuple. Il ne doit pas hésiter à prêter son concours, spontanément, sans calculs, à tout ce qui contribue à la fierté, à l'élévation du Burkina Faso.

Notre patriotisme politique, économique ou socioculturel ne signifie pas cependant détester les autres Peuples. Dans cette optique, le Peuple burkinabè, profondément panafricaniste, est en effet ouvert aux autres Peuples africains avec lesquels il est engagé dans la construction de l'unité africaine, tout en restant solidaire des autres peuples qui luttent pour s'affranchir de la domination extérieure.

## xi. L'intégrité

C'est avec la Révolution d'août 1983 que l'intégrité a été le plus magnifiée dans notre Patrie, devenu du coup le « pays des hommes intègres ». Joignant l'acte à la parole, le président Sankara, par son exemplarité, sa déclaration publique de ses biens et la simplicité de son mode de vie avait réussi à faire reculer le patrimonialisme dans notre Patrie. A travers les instruments d'action que la Révolution avait mis en place (les comités de défense et les tribunaux populaires de la révolution), il s'était attaqué aux bases économiques de ceux qui, à travers la corruption, la cupidité, l'égoïsme, s'étaient inscrits objectivement dans le camp des « ennemis » du peuple. L'intégrité, qui a connu un recul avec la « Rectification » du 15 octobre 1987, a ressurgi dans notre pays à la faveur de l'insurrection d'octobre 2014. Le Peuple burkinabè post-insurrection est très sensible aux entorses à l'intégrité et a inspiré à la Transition, une politique d'intégrité consistant à concevoir, mettre en œuvre, gérer et évaluer un ensemble d'instruments ayant pour objectif une régulation des comportements, en vue d'assurer la cohérence de ceux-ci avec la poursuite des finalités de l'insurrection.

Conformément aux aspirations du peuple, un cadre normatif visant à promouvoir l'intégrité a été mis en place avec le renforcement du rôle et des capacités institutionnelles de l'Autorité supérieure du contrôle d'État et de lutte anti-corruption (ASCE/LC). Sur le plan pratique, des personnes soupçonnées à tort ou à raison de manquer d'intégrité ont été écartées de postes de responsabilité ; des fraudeurs aux concours de la fonction publique ont été sanctionnés par la justice, des créances impayées ont été recouvrées, des biens mal acquis ont été confisqués. Il est temps de redonner effet à cette politique de l'intégrité et de mettre fin à la politique de restauration des pratiques et représentations patrimoniales du pouvoir qui avaient commencé à reculer après l'insurrection.

## xii. L'éthique de la communication et de la discussion politique

A rebours de ce qui est dit ou propagé dans la vie politique, nos militants devront être éduqués dans l'idée que la vérité libère, qu'elle constitue un principe et une valeur essentiels en politique, et non le mensonge. Tenter de résoudre les problèmes politiques, économiques ou sociaux en trichant avec la vérité ne peut qu'aboutir à l'impasse, tôt ou tard. L'exigence de vérité doit, en toutes circonstances, sous-tendre notre agenda politique et notre communication publique, conformément aux principes de transparence et de probité qui sont aussi des valeurs d'une bonne gouvernance.

A la lumière de l'éthique de la discussion prônée par Habermas, la communication du MPS devra prendre en compte : i) la « vérité » des faits quand il s'agit d'une question objective ; ii) la « justesse » des actes quand il s'agit d'une question sociale ; iii) la « sincérité » des jugements quand il s'agit d'une question subjective.

## xiii. L'humilité et la gestion de la critique

L'humilité est d'abord une forme de lucidité sur soi-même. Nos militants devront apprendre à se regarder tels qu'ils sont et non tels qu'ils pensent être ou devenir. L'humilité, c'est la vertu de celui, de celle qui se voit de façon objective, sans les déformations suscitées par le narcissisme, l'orgueil, la vanité, l'égoïsme.

L'humilité, c'est aussi l'ouverture à la critique. Nous pouvons ne pas avoir raison, nous pouvons faire fausse route. Il nous faut donc avoir une écoute attentive envers les autres qui nous parlent, qui nous contredisent parfois. L'humilité devrait nous conduire à examiner les critiques de manière constructive, sans tenir compte du statut de celui qui les formule.

D'ailleurs, nous-mêmes ne manquons pas de critiquer. Nous devrions cependant veiller à développer une culture de l'encouragement sous forme de critique positive. La critique ne devrait pas en effet consister à mettre en évidence uniquement ce qui est négatif. Une critique peut soulever autant de points positifs que négatifs. Et lorsque nous sommes nous-mêmes l'objet de critique, nous devrions avoir le sens de l'écoute pour discerner, de manière constructive, les leçons qu'on peut en tirer en accordant plus d'importance à la substance qu'à la forme (qui peut être blessante) dans laquelle la critique est exprimée.

### 1.2.2. Nos valeurs fondamentales

Certains des principes ci-dessus définis sont également des valeurs. A cela, nous ajoutons les valeurs additionnelles ci-après :

#### i. Les valeurs de démocratie

Dans le cadre du processus de construction démocratique, le Burkina Faso a toujours opté pour la démocratie représentative, à l'exception de la période sankariste au cours de laquelle il a fait l'expérience de la démocratie ou du pouvoir populaire. Déçus par les résultats de la « démocratie bourgeoise » animée par une élite dirigeante corrompue, insensible aux besoins du peuple, les révolutionnaires d'août 1983 ambitionnaient de mettre en place un système de démocratie directe et populaire à travers les comités de défense de la révolution (CDR). Cette expérience a montré ses limites. Malheureusement, nous avons jeté le bébé avec l'eau du bain. Partout dans le monde, les expériences de démocratie populaire ont montré leur ambivalence : des aspects positifs (par exemple en ce qui concerne la mobilisation et la participation populaire) coexistent avec des aspects négatifs (en ce qui concerne par exemple l'État de droit et les libertés). Il en va de même pour la démocratie représentative, partout en crise, y compris dans les sociétés occidentales où elle est née. Cette démocratie représentative dont la pierre angulaire est l'élection au suffrage universel doit être repensée dans le sens d'expérimenter à terme le suffrage universel indirect pour les élections législatives et présidentielles ainsi que les formes de démocratie participative.

Le MPS ambitionne de capitaliser les acquis démocratiques enregistrés par notre Peuple en mettant dans le cadre de la démocratie représentative classique, des mécanismes permettant d'associer le peuple à l'exercice du pouvoir, tout en lui reconnaissant le droit de contrôler les représentants qu'il a élus. En effet, tout en étant attachés au constitutionnalisme et à l'État de droit, à l'élection comme méthode de sélection et mécanisme de redevabilité des gouvernants, nous croyons que les citoyens et les citoyennes de notre pays ont le droit et le devoir de participer à la gestion des affaires publiques. Cette participation devrait être orientée vers la recherche du bien commun et du bien-être du plus grand nombre, avec une attention spéciale envers les plus faibles, les plus vulnérables. Pour donner l'exemple, le MPS mettra en place une plateforme numérique afin de rapprocher ses militants et sympathisants de ses dirigeants et élus. L'utilisation des technologies de l'information permettra ainsi au parti de publier des informations utiles au public et au public d'interpeller le parti, de reporter des problèmes et de lui faire des propositions.

## **ii. Les valeurs de solidarité**

Les Burkinabè sont liés entre eux par un contrat social qu'ils doivent incessamment renouveler, et qu'ils peuvent soumettre à une renégociation permanente. En vertu de ce lien naturel de solidarité, chaque Burkinabè devrait avoir un sentiment d'obligation, un sentiment de dette vis-à-vis de ses frères et sœurs burkinabè et leur porter assistance en cas de besoin. Notre parti travaillera à éduquer ses militants dans cet esprit, à apprendre à pratiquer la solidarité.

Notre vision est que la politique doit être un moyen pour réaliser ensemble le bien de la cité, de la nation, de l'humanité, un moyen d'exprimer notre solidarité envers les plus pauvres et les personnes les plus vulnérables ; ceux qui ont le plus besoin de l'intervention de l'État.

Travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun, requiert de ne pas laisser ces catégories sociales en marge. C'est une question de justice sociale.

## **iii. Les valeurs de liberté**

Au MPS, les libertés naturelles ne devraient pas rester de simples énoncés dans la société : elles doivent être garanties à travers des réglementations sociales. Dans cette perspective, notre Parti entend relever plusieurs défis, dans la perspective d'une démocratie sociale :

- assurer et garantir la liberté de la personne et la liberté de prendre part activement à la vie sociale et aux décisions de la société ;
- mettre en place des mesures sociales et des institutions qui permettent à chaque personne humaine de vivre effectivement la liberté au lieu de se contenter de simples déclarations ou proclamations de foi ;
- veiller à ce que les décisions politiques soient prises de manière démocratique ;
- veiller à ce que les hommes agissent de manière responsable et raisonnable par l'éducation et la formation.

## **iv. Les valeurs d'égalité, de justice et d'équité**

L'égalité de toutes les personnes vient de leur dignité essentielle, nonobstant les différences de talents. Ces différences ne doivent pas justifier les traitements discriminatoires sur le plan social et culturel en matière de droits fondamentaux. Traiter les personnes humaines avec égalité est une manière de définir la justice, au sens de rendre à chacun ce qui lui revient. Dans ce contexte, le principe de justice



devient sous-jacent à la notion d'égalité. Ainsi, la distinction entre ce qui est « juste » de ce qui ne l'est pas permet de savoir s'il y a eu ou pas traitement égalitaire.

La justice est donc un élément fondamental de la dignité commune à tous les êtres humains. Elle peut se définir comme la liberté égale pour tous et des chances égales pour tous, indépendamment de l'identité de la personne humaine. Ainsi, elle implique la même participation dans les domaines de l'éducation, du travail, de la sécurité sociale, de la culture et démocratie, de l'égalité par rapport à l'accès aux biens publics. Là où la répartition inégale du revenu et de l'avoir divisé la société en groupes qui disposent des autres et en groupes dont les autres disposent, elle va à l'encontre de la liberté égale pour tous : elle est ainsi non équitable. C'est pour cela que la justice exige plus d'égalité en matière de répartition du revenu, de l'avoir et du pouvoir.

La quête de justice ne doit pas cependant conduire à nier ou méconnaître le critère de performance. Celui-ci doit être reconnu et respecté. Une répartition du revenu et de l'avoir est dès lors équitable dès lors qu'elle correspond à la performance. Toutefois, il est tout à fait « équitable » que celui qui gagne au-dessus de la moyenne, possède plus que les autres, contribue également davantage au bien-être de la société. En définitive, la justice est la valeur fondamentale qui se trouve à la base de la répartition des biens matériels et immatériels.

En ce qui concerne l'équité, les philosophes utilitaristes considèrent qu'est équitable, « Ce qui permet d'assurer le plus grand bonheur pour le plus grand nombre ». John Rawls, dans sa théorie complexe de la justice sociale, appréhende pour sa part l'équité à partir de trois principes : i) le principe de liberté : « une société est juste quand elle accorde à chacun la liberté la plus grande possible, compatible avec la même liberté pour tous » ; ii) le principe d'égalité des chances : « les positions sociales (de richesses, de pouvoir, de notoriété...) ne doivent dépendre que de la motivation et des talents des individus ; iii) le principe de différence : « Les inégalités économiques et sociales ne sont acceptables que si elles profitent aux plus démunis ». Il n'y a pas de substitution possible entre ces principes, mais en cas de contradiction, la liberté doit prévaloir sur les autres, l'égalité des chances doit prévaloir sur le principe de différence. Pour sa part, Amartya Sen, dans son approche économique, place la « capacité » des individus au centre de la distribution des biens pour atteindre l'équité, à savoir la capacité à atteindre ses propres objectifs pour se réaliser.

Au Burkina Faso, la persistance du sous-développement économique, de la pauvreté et des inégalités sociales constitue un défi majeur à la justice sociale, à l'équité sociale. Pour relever ce défi, notre parti propose un véritable contrat social

autour du renforcement de la lutte contre la pauvreté et de l'identification des inégalités « injustes », « inefficaces » dans la perspective de leur élimination. Il s'agit des inégalités qui font « obstacle à la croissance économique et à la mobilité des autres membres du corps social ». Cela implique de s'attaquer aux questions d'accès à l'emploi, d'accès aux services publics, en particulier de l'éducation et de la santé, et aux inégalités entre les citoyens vivant dans la "précarité" et ceux protégés par un statut clair d'emploi. Par ailleurs, les décideurs doivent prendre des décisions qui n'aggravent pas les inégalités, mais les combattent, et se mettre à l'écoute des citoyens sur leurs priorités.

Mais la recherche de la justice sociale, de l'équité ne doit pas ouvrir la porte au parasitisme social. Pour cela, il convient de subordonner un droit à l'assistance à l'obligation de fournir un travail, d'assurer la réciprocité entre droits et devoirs, de lier toute amélioration des traitements à l'amélioration des performances et éduquer les citoyens en vue de responsabiliser les individus et les familles.

#### v. Les valeurs de paix

La Paix est un bien commun sans lequel notre Peuple ne peut s'épanouir. ***La paix est beaucoup plus que la simple absence de guerre. C'est pourquoi notre Parti doit éduquer ses militants, au-delà, l'ensemble du Peuple burkinabè, pour qu'ils s'approprient les valeurs de tolérance, de fraternité et de solidarité qui forment la trame du contrat social qui nous relie les uns aux autres. Bien que les Burkinabè soient majoritairement croyants, nous devons éduquer notre Peuple dans l'idée que la Paix n'est pas simplement un don de Dieu ; elle est aussi une construction humaine à laquelle notre parti entend contribuer, par l'édification d'un ordre fondé sur la justice et la solidarité.*** La paix est en danger quand l'homme se voit nier ce qui lui est dû en tant qu'homme, quand sa dignité n'est pas respectée et quand la coexistence n'est pas orientée vers le bien commun. Pour la construction d'une société pacifique et pour le développement intégral des individus, des peuples et des nations, la défense et la promotion des droits de l'homme sont essentielles. Les valeurs de tolérance, de fraternité, de solidarité doivent être enseignées dans les lieux de socialisation, que ce soit dans les familles, à l'école ou dans les communautés ethniques et religieuses par l'entremise des parents, des enseignants et leaders des communautés.

Dans le sens de la préservation de la paix, l'État central doit absolument conserver le monopole de la violence physique légitime, ainsi que son monopole fiscal. Les initiatives locales de sécurité ne doivent jamais conduire l'État à privatiser ou transférer son rôle régalien de maintien de l'ordre et de la justice. Le remède serait pire que le mal. Même dans l'exercice de son rôle de garant de la sécurité et de

répression du terrorisme, l'État a le devoir de protéger et d'aider les victimes innocentes, protéger la population civile.

Certes, le terrorisme agit et frappe aveuglément, en dehors de toute règle. Il ne faut toutefois pas négliger les causes qui peuvent motiver cette forme inacceptable de revendication. La lutte contre le terrorisme présuppose le devoir moral de contribuer à créer les conditions pour qu'il ne naisse pas ni ne se développe. Le droit de se défendre contre le terrorisme ne saurait être exercé dans le vide de règles morales et juridiques. La lutte contre les terroristes doit être menée dans le respect des droits de l'homme et des principes d'un État de droit. L'identification des coupables doit être dûment prouvée, car la responsabilité pénale est toujours personnelle et ne peut donc pas être extrapolée aux communautés religieuses ou ethniques auxquelles appartiennent les terroristes. La lutte contre le phénomène ne peut se limiter seulement à des opérations répressives et punitives. Si la riposte militaire est nécessaire, elle doit s'accompagner d'une analyse courageuse et lucide sur les motivations sous-jacentes aux attaques terroristes. Un engagement particulier sur le plan « politique et pédagogique » est également nécessaire pour résoudre, avec courage et détermination, les problèmes qui, dans certaines situations dramatiques, peuvent alimenter le terrorisme : « Le recrutement des terroristes est en effet plus facile dans les contextes sociaux où les droits sont foulés au pied et où les injustices sont trop longtemps tolérées ».

#### **vi. Les valeurs de la famille africaine**

Notre Constitution le souligne clairement : « la famille est la cellule de base de la société. L'État lui doit protection. Le mariage est fondé sur le libre consentement de l'homme et de la femme. Toute discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'ethnie, la caste, l'origine sociale, la fortune est interdite en matière de mariage. Les enfants sont égaux en droits et en devoirs dans leurs relations familiales. Les parents ont le droit naturel et le devoir d'élever et d'éduquer leurs enfants. Ceux-ci leur doivent respect et assistance ».

Notre Parti donnera effet à ces dispositions par des mesures législatives et réglementaires, mais aussi par des actions d'éducation et de communication. Le but recherché est de protéger, mais aussi responsabiliser les familles, les parents à l'égard de leurs enfants, les enfants devenus adultes à l'égard de leurs parents devenus vulnérables. Il s'agit aussi de prévenir et de lutter contre les fléaux qui menacent et agressent les familles comme toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants, etc.

## **vii. Les valeurs du travail**

Le travail n'est pas seulement un droit social consacré par la Constitution et les instruments juridiques régionaux et internationaux. C'est aussi un devoir. Aucun Burkinabè ne devrait avoir le droit de ne pas travailler et de vivre aux dépens des autres. Dans la Charte du Mandé, il était institué un « mode de surveillance pour lutter contre la paresse et l'oisiveté » (article 6). Djibril Tamsir Niane évoquait à ce sujet un personnage chargé de passer de concession en concession muni d'un fouet, pour s'assurer que les individus en âge de travailler étaient tous dans les champs. C'est dire si le travail était un devoir qu'il fallait remplir, et que personne n'était autorisé à se déclarer au chômage.

Dans le contexte actuel, sans aller aussi loin que les promoteurs de la Charte du Mandé, l'État devrait, tout en créant les conditions favorables au plein-emploi, sensibiliser, encourager la jeunesse à ne négliger aucune activité manuelle ou intellectuelle susceptible de lui offrir non seulement les moyens de vivre dignement, mais aussi d'apporter une contribution à la construction de la Patrie. Dans le secteur formel, notre Parti, tout en respectant les droits des travailleurs et l'indépendance des organisations syndicales, accordera une grande attention à l'analyse de leurs plateformes revendicatives en vue d'inscrire les problèmes qu'elles soulèvent sur son agenda politique. Il accordera un rôle important à l'inspection du travail comme moyen de promouvoir le travail décent et la dignité des travailleurs dans les secteurs d'activité du pays.

## **viii. Les valeurs du développement humain durable**

Notre Parti entend promouvoir la durabilité des initiatives de développement en mettant l'accent sur l'autonomisation, l'appropriation. Au niveau de l'environnement, il éduquera ses militants dans le sens de les responsabiliser dans la reforestation de notre pays et la préservation d'un environnement intègre et sain pour tous. Ce faisant, il entend contribuer à ce bien commun qui relie les générations actuelles à celles du futur. Face aux risques sanitaires et environnementaux, il œuvrera à promouvoir le « principe de précaution », pour gérer des situations d'incertitude.

Par ailleurs, compte de l'extrême vulnérabilité du Burkina Faso aux changements climatiques, notre parti, convaincu des vertus de l'analyse prospective, inscrira la problématique des changements climatiques sur son agenda politique et mobilisera l'expertise nationale en vue d'offrir des solutions concrètes à notre Peuple compatibles avec le développement durable.

## ix. Les valeurs du panafricanisme

Notre Parti est résolument panafricaniste. Non seulement, il s'oppose à la domination du continent africain par les puissances extérieures, mais promeut l'idée de solutions africaines aux problèmes africains, au nombre desquelles le fédéralisme à long terme.

## 2. Notre Patrie en déliquescence : les défis à relever

*« Avec les élections couplées, présidentielle et législative du 29 novembre [2015], un jour nouveau se lève au Burkina Faso, chargé d'espoir pour un lendemain meilleur »*, avait-il été promis au Peuple burkinabè le 29 décembre 2015 à l'investiture du nouveau président. Quatre ans après cette promesse, un « jour nouveau » s'est effectivement levé au Burkina Faso. Mais hélas, c'est un jour cauchemardesque, un jour de désolation. Le constat est là, cinglant, et les preuves sont palpables : violations massives des droits humains, des milliers de réfugiés dans leur propre patrie, des centaines de milliers d'élèves privés de leur droit à l'éducation, des violences communautaires inouïes, la banalisation des traitements inhumains et des atrocités qui remettent en cause la dignité de la personne humaine dans les régions abandonnées aux groupes terroristes ; auxquelles s'ajoutent l'apathie, le désenchantement et le désarroi chez nos compatriotes qui ont encore la chance de vivre dans une sécurité relative. Certes, il ne s'agit pas de critiquer pour critiquer, de soutenir que « rien de grand, rien de beau » ne s'est fait depuis quatre ans.

Mais il faut beaucoup de dose de mauvaise foi pour soutenir qu'au regard des immenses attentes de notre Peuple la trajectoire actuelle prise est la bonne. La principale performance de la Restauration c'est sans conteste d'avoir réussi ce tour de force d'éteindre la flamme de l'espérance et d'allumer en même temps celle de la désespérance, en abandonnant progressivement les idéaux à la base de l'insurrection populaire. Ayant consacré toute leur énergie et leurs ressources à conquérir le pouvoir, les tenants de la restauration n'ont eu ni le temps ni la volonté de se préparer à le gérer en opérationnalisant la « solution » qu'ils disaient pourtant détenir. Pour gagner du temps et conforter à moindres frais leur légitimité, leurs stratégies n'ont guère trouvé mieux que de recourir à la politique du bouc-émissaire en faisant porter sur la Transition d'une année tous les péchés de 27 ans d'incurie auxquelles ils ont pourtant contribué. Après avoir usé et abusé de cette ficelle, ils tentent aujourd'hui de faire porter sur l'ancien régime la responsabilité de leur échec prévisible en les accusant d'avoir missionné les groupes terroristes pour les

empêcher de « travailler » pour le bénéfice de notre Peuple. Il n'est pas pour autant certain que même dans un contexte apaisé ils auraient été plus performants. Comme chacun le sait, une orange, même pressée à la centrifugeuse, ne peut, objectivement, produire plus de jus qu'elle n'a.

Cette incapacité des tenants de la restauration à répondre aux besoins primaires de notre Peuple, notamment sur le plan sécuritaire, a pour conséquence la remise en question de la légitimité même de l'État. Plutôt que de renforcer les capacités de l'appareil d'État à répondre à ces besoins, les « restaurateurs » ont choisi la voie de l'irresponsabilité en abdiquant certaines fonctions régaliennes de l'État au profit de groupes non-étatiques, au risque de voir s'effriter son monopole fiscal, juridictionnel et de l'exercice de la violence physique légitime. Face au manque de vision, devant l'absence de verticalité du pouvoir et son aplatissement devant la complexité des problèmes publics, la défiance de nos concitoyens vis-à-vis de l'État burkinabè gagne du terrain au fur et à mesure de l'effondrement de l'autorité de l'État. Le summum du grotesque, c'est lorsque l'autorité étatique se confond dans des suppliques implorantes pour l'application de la loi qu'elle est censée garantir. Certes, il vaut mieux parfois montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir. Mais l'autorité de l'État ne sera jamais respectée si force ne reste pas à la loi et si l'État ne travaille pas à conquérir ou reconquérir sa légitimité en améliorant sa capacité à protéger le Peuple et garantir le Bien commun qu'est notamment la paix sociale.

Or, depuis l'amorce du processus de restauration, notre Patrie est constamment attaquée par des groupes terroristes qui ont infiltré nos communautés, rendant la lutte antiterroriste encore plus complexe, plus difficile. Seule la pauvreté de la vision, l'absence de sens stratégique, expliquent le manque d'anticipation, alors même que vers la fin de la Transition, des signes inquiétants montraient que notre Patrie était sous le coup de la menace de groupes terroristes, tant au Nord, à l'Ouest que dans l'Est du pays. Obsédés par la conquête du pouvoir et par sa jouissance, nos dirigeants n'ont pas vu venir la menace terroriste et compris la nécessité de rassembler toutes les compétences disponibles pour relever le défi. Alors que les terroristes font la guerre à notre Peuple, ils hésitent encore et toujours à reconnaître que nous sommes en guerre ; comme s'ils n'avaient pas encore pris toute la mesure des défis qui nous sont imposés. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que nos communautés décident de se prendre elles-mêmes en charge sur le plan sécuritaire avec les risques de dérapages, d'abus et de dérives.

De fait, devant l'indolence des autorités étatiques, les communautés livrées à elles-mêmes voient leur coexistence pacifique menacée, en l'absence d'un État à

même d'assurer le bien commun. La « tribalisation » de l'espace politique qui a connu une forte accélération avec le « retour à une vie constitutionnelle normale » en 1991, les manipulations identitaires auxquelles se livrent certains dirigeants politiques nationaux et locaux en mal de légitimité ont fini par éclater aujourd'hui avec les conflits communautaires, les violences électorales et postélectorales ainsi que les épurations ethniques. Au nom de la lutte contre le terrorisme, tout semble permis. Dans ce contexte, c'est toute la dignité humaine du Burkinabè qui se trouve menacée. L'apologie de la haine, de la violence discursive et physique, du meurtre dans les réseaux sociaux n'est que le reflet de la déconfiture et de la perte de repères actuelle de la société burkinabè.

S'il y a un espace où on peut mieux mesurer le degré de déliquescence de nos valeurs morales, c'est bien celui de l'éducation nationale où s'exerce la violence physique ou symbolique contre la figure de l'autorité que représente l'enseignant, mais parfois aussi contre les symboles de l'État comme le drapeau national. Il est impératif d'assurer une reprise en main de l'école burkinabè afin d'assurer l'avenir du pays. Ailleurs, dans l'espace public, c'est le grand bal des hypocrites animé par des prédateurs des ressources publiques, chantres de la gouvernance vertueuse dans une vie antérieure. La flamme de l'insurrection éteinte, ils peuvent alors laisser libre cours à leurs réflexes prédateurs. C'est ce qui ressort d'ailleurs du rapport de l'ASCE-LC publié en janvier 2019. L'institution souligne avoir constaté une baisse des indicateurs de bonne et de saine gestion, comparativement à 2016. Ce constat n'est que le reflet de la déliquescence des valeurs morales depuis le début de la restauration. Il n'est pas étonnant dans ce contexte que l'incivisme se soit aggravé, alors même que l'autorité de l'État se trouve affaiblie.

### **3. Les réponses préalables**

#### **3.1. Réconcilier le Peuple**

Face au délitement de la Nation burkinabè, la réconciliation du Peuple est devenue une impérieuse nécessité. Certes, face aux stigmates, aux cicatrices des meurtrissures physiques et symboliques subies de part et d'autre, il n'est pas simple de pardonner. Mais l'histoire de l'humanité et l'histoire de nos communautés montrent que les hommes et les femmes étaient capables de relever ce défi par le dialogue fondé sur une analyse sincère, approfondie et courageuse de la situation, des moyens de surmonter les divisions et de bâtir des ponts entre les différentes composantes divisées du Peuple.

Prôner la réconciliation et le pardon ne signifie pas qu'il faut passer la justice et la vérité par pertes et profits. Une bonne administration de la justice fondée sur les principes du procès équitable est un adjuvant nécessaire au pardon et à la réconciliation.

Cependant, il faut aller au-delà de la justice, d'autant que le procès relatif au putsch de septembre 2015 a montré qu'il peut y avoir justice sans nécessairement vérité. Au-delà des décisions de justice comprenant des peines privatives de libertés et de réparation des préjudices subis, le politique dont la fonction essentielle est la régulation des tensions et des conflits dans la société, doit œuvrer au rétablissement de relations d'accueil réciproque entre les composantes divisées par un discours politique rassembleur, en tout cas, moins clivant, moins sectaire, et des pratiques politiques qui fédèrent. Comme le souligne le philosophe Paul Ricoeur, il n'y a pas de société sans conflits, mais ce qui distingue les États démocratiques des autres qui ne le sont pas, c'est « [l'invention de] procédures leur permettant [aux conflits] de s'exprimer et de rester négociables » (Ricoeur, 1998 : 404). Dans cette perspective, il nous faut passer du paradigme de la réconciliation nationale à celui de la réconciliation populaire. Celle-ci implique que les insurgés et les non-insurgés se rejoignent dans l'intersection de la reconnaissance réciproque des abus commis de part et d'autre, depuis la base jusqu'au sommet.

L'insurrection d'octobre 2014 n'a pas seulement fait des martyrs, auxquels sont venus s'ajouter ceux de la résistance au putsch de septembre 2015. Elle a aussi ouvert la porte à des abus et des dérives, à des violences illégitimes dont ont été victimes les dirigeants et militants de l'Ancien régime sur fond de règlements de comptes. Des maisons ont été brûlées, des biens ont été saccagés, des personnes ont dû s'exiler pour se mettre en sécurité. Une véritable réconciliation du Peuple ne pourra s'opérer si les abus, dérives et crimes commis sous l'Ancien régime continuent d'être niés par certains de ses défenseurs. Et qualifier l'insurrection populaire d'octobre 2014 de simple coup d'État n'est pas non plus de nature à apaiser les cœurs.

En tout état de cause, la mise en place d'espaces de dialogue populaires dans les quartiers, arrondissements et villages est impérative, peu importe les dénominations de ces espaces de dialogue. Ce qui importe, c'est que les Burkinabè se parlent, car ils ont besoin de se parler, de ne plus se traiter en ennemis ou de se regarder en chiens de faïence. Pour être productif, ce dialogue populaire doit toutefois se mener sur la base d'une éthique de la discussion, comme souligné ci-dessus dans le présent Manifeste, au niveau du principe de vérité devant guider l'engagement du MPS. La vérité des faits dommageables commis dans notre pays depuis près d'une génération, la justesse des actes de réparation des préjudices



subis et la sincérité des acteurs conditionnent la réussite d'un dialogue populaire authentique visant la réconciliation du Peuple burkinabè.

## **3.2. Redonner de l'espoir au Peuple**

Pour redonner de l'espoir à notre Peuple, le MPS se propose de travailler sur les imaginaires, les discours et pratiques politiques, afin de se représenter le pouvoir d'État autrement, de parler et de pratiquer la politique autrement.

### **3.2.1. Se représenter le pouvoir d'État autrement (qu'un État patrimonial et prédateur)**

L'État postcolonial a souvent été affublé de nombreux épithètes qui témoignent d'une certaine « pathologie ». Reflet des caractéristiques et contradictions qui traversent les sociétés africaines, enraciné dans ces sociétés, il a souvent été perçu comme étant prédateur ou néopatrimonial. En effet, non seulement ses agents publics comme ses dirigeants politiques ont tendance à consommer plus de ressources qu'ils n'en produisent ou redistribuent ; ce qui implique de « vivre sur le dos » d'autres catégories sociales, mais ont aussi tendance à considérer l'État qu'ils sont censés servir comme une « vache à lait ». D'où la tendance à la confusion entre domaine public et domaine public chez ses agents ; d'où un train de vie de l'État sans commune mesure avec les maigres ressources publiques, au détriment de la couverture des besoins les plus essentiels du plus grand nombre. De manière légale ou illégale, de manière unilatérale ou par le dialogue, par la force ou par la persuasion, tous cherchent à maximiser les rentes qu'ils peuvent tirer des ressources contrôlées par l'État. Quelle que soit leur nature, démocratique ou autoritaire, socialiste ou libéral, révolutionnaire ou conservateur, les régimes politiques africains ont démontré qu'ils étaient compatibles ou solubles dans l'État prédateur ou néopatrimonial. La seule exception est sans conteste celle de régimes rédempteurs comme ceux expérimentés sous Rawlings ou Sankara. Si le patrimonialisme est soluble dans les « démocraties postcoloniales » africaines, c'est parce qu'il est fortement ancré dans les croyances, les représentations non seulement des gens du pouvoir, mais aussi des citoyens ordinaires comme un simple moyen d'enrichissement personnel. D'où le paradoxe souvent rencontré en Afrique sur la question de la corruption. Critiquée dans l'espace public celle-ci est pourtant largement tolérée, voire suggérée, pour autant qu'elle s'accompagne d'une redistribution. Beaucoup de nos proches considèrent comme « dommage », voire une faute, le fait de ne s'être pas enrichi lorsqu'on a eu l'occasion d'occuper des positions de pouvoir dans l'État. Cela ne les empêche pas de critiquer en même

temps la corruption des élites. Tout en sollicitant des appuis, prébendes et avantages divers, ils se disent en même temps favorables à la méritocratie et à la lutte contre la corruption.

Contre ces paradoxes, le MPS entend développer un argumentaire et des pratiques sans ambiguïtés ; travailler sur les imaginaires, les systèmes de représentation de ses militants et sympathisants, en vue de leur dépatrimonialisation. Il faut « extirper dans les têtes », l'idée que l'État n'est qu'une simple vache à lait qu'il faut traire. La politique et la fonction publique sont un service rendu au Peuple, des instruments au service du bien commun, de l'intérêt général et non au service d'intérêts particuliers ou partisans.

### **3.2.2. Parler politique autrement**

Les partis politiques ont, entre autres pour fonction, d'animer la vie politique. L'animation suppose la confrontation des arguments et des projets, afin de permettre au Peuple de se faire une idée propre sur la crédibilité de ces arguments et de ces projets. Mais l'observation de la vie politique au Burkina Faso montre que l'animation se résume à la pratique de ce que certains croient, à tort, comme une caractéristique ou une fatalité de la politique : la « mal cause », la critique systématique, la violence discursive, les attaques personnelles, notamment dans l'espace médiatique et de plus en plus en plus dans l'espace virtuel à travers les réseaux sociaux.

Le MPS propose de contribuer à l'animation de la vie politique en faisant autrement. De la bouche d'un militant ou dirigeant du MPS ne doit sortir aucun mauvais propos, mais plutôt une bonne parole capable d'édifier quand il le faut ! Contre les discours stériles, le MPS entend apporter sa contribution à l'animation de la vie politique par une communication non-violente et constructive, basée sur l'éthique de la discussion (vérité des faits, justesse des actions, sincérité du jugement). La réfutation des critiques adressées au MPS devra se faire également de manière constructive et éviter de reproduire les arguments déloyaux utilisés par les adversaires politiques. Le discours du MPS, plutôt que de se focaliser sur les personnes, sera centré sur les problèmes prioritaires que rencontre notre Peuple et sur les propositions de solution du parti, inspirées de son Manifeste, de son Projet ou de son programme.

Le MPS éduquera ses militants dans ce sens et encouragera les formes de communication constructive pour le parti.

### 3.2.3. Pratiquer la politique autrement : sortir de l'aporie des rétributions du militantisme et de la course aux postes

Pour Max Weber, les luttes partisans ne sont pas seulement des luttes pour des principes objectifs, mais aussi des rivalités pour la distribution des postes. Soit ! Mais la question demeure : accéder à un poste pour quoi faire ? Weber y répond en avançant l'exigence d'une éthique en politique qui consiste à éviter les deux péchés mortels en politique : n'avoir aucun sentiment de sa responsabilité et ne défendre aucune cause. C'est pourquoi le MPS, pour répondre à cette exigence d'éthique en politique, appelle ses militants à qui il est confié des responsabilités, en droite ligne des principes et valeurs consacrés dans le présent Manifeste, à percevoir la politique comme un moyen de servir son Peuple, comme un instrument au service du bien commun, avec une attention préférentielle à la cause des plus faibles, des plus vulnérables dans la société.

Vis-à-vis de ses militants, sympathisants et électeurs, le MPS maintient ses mêmes exigences éthiques. Il est vrai que sans incitations sélectives, il n'est pas aisé d'obtenir de leur part la coopération souhaitée. D'où la tendance chez certains partis à recourir à la corruption électorale ou à rétribuer le militantisme par des espèces sonnantes et trébuchantes. Le MPS pour sa part refuse d'acheter les consciences. Il rejette le clientélisme par lequel les partis politiques ont l'habitude d'offrir une compensation matérielle en échange d'un soutien politique lors des élections ; d'autant que des études ont montré que le comportement électoral en Afrique est loin d'être entièrement déterminé par les appartenances identitaires ou par des messages clientélistes. Si les messages clientélistes ont un impact dans beaucoup de cas, ils sont loin d'avoir une efficacité absolue auprès des électeurs les plus pauvres.

La solidarité étant l'une de ses valeurs cardinales, le MPS encourage ses dirigeants, militants et sympathisants à manifester de manière concrète cette solidarité en portant assistance ou secours aux plus faibles, aux plus vulnérables, sans toutefois sonner la trompette devant eux en mobilisant les médias et caméras. A ses militants, le MPS offrira des incitations sélectives immatérielles. Il encouragera l'engagement militant fondé sur la défense de la cause du parti et sur des motifs altruistes ou idéologiques développés dans le présent Manifeste. Il mettra en place en son sein un système de formation, de récompenses et de sanctions pour ses militants, fondé sur le mérite, ainsi qu'un répertoire d'action militant comprenant l'organisation de conférences, débats, et l'accès à des postes de responsabilité au sein du parti.

Face au doute, aux interrogations, aux problèmes qui pourraient se poser dans l'espace public ou dans la vie politique, le MPS propose à ses militants et sympathisants comme critères de jugement ou d'évaluation le respect ou non des principes et valeurs développés dans le présent Manifeste. Le MPS considère par ailleurs que l'agir politique doit s'accomplir en collaboration avec toutes les forces vives et agissantes du Burkina Faso et que l'exercice d'un dialogue sincère, respectueux est la méthode appropriée pour trouver des solutions aux problèmes, en lieu et place des méthodes basées sur la violence ou l'intimidation.

Pour s'assurer que ses militants sont aptes à mener une action concrète, efficace, juste et morale, le MPS devra les former, éduquer de manière continue, tant sur le plan moral, éthique, politique que scientifique.

Les dirigeants du MPS devront faire preuve d'exemplarité, de sens pratique, disposer d'une solide compétence technique, mais aussi faire preuve d'intégrité, de sincérité, tant dans leurs discours que dans leurs pratiques politiques.

### **3.3. Construire un État développeur, restaurer l'autorité de l'État et renforcer la qualité de son système de gouvernance**

Depuis le retour de la « démocratie postcoloniale » au Burkina Faso en 1991, un certain nombre de progrès ont été enregistrés dans la gouvernance du pays. Toutefois, les Burkinabè restent sur leur faim et sont majoritairement insatisfaits de la manière dont fonctionne la gouvernance au Burkina Faso. C'est dire que de nombreuses réformes restent encore à accomplir pour étancher la soif de bonne gouvernance et de démocratie de notre peuple.

Dans cette perspective, le MPS s'investira dans l'éducation à la démocratie, y compris l'éducation à la citoyenneté de ses militants et sympathisants en vue d'aiguiser leur conscience citoyenne et renforcer la culture démocratique dans notre pays. Dans sa gouvernance interne, le MPS fera la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance par l'exemple, en respectant les principes et les valeurs de la bonne gouvernance et de la méritocratie, en étant à l'écoute de ses militants, tout en étant comptable devant eux en ce qui concerne la gestion du parti.

Le MPS au pouvoir, l'éducation civique et l'éducation à la démocratie deviendront un devoir pour l'État et pour les collectivités territoriales. En conséquence, les moyens nécessaires seront mobilisés pour permettre aux institutions étatiques et non-étatiques d'accomplir cette mission de service public. Conformément au

principe de subsidiarité, il ne s'agira pas pour l'État de substituer aux acteurs non-étatiques indépendants et non-partisans, mais de renforcer leurs capacités à exécuter cette mission pour laquelle ils sont mieux placés.

Le MPS établira un dialogue avec les leaders coutumiers, traditionnels et religieux sur leur contribution non seulement à l'intégration des valeurs socioculturelles africaines dans la gouvernance, mais aussi aux transformations structurelles nécessaires dans nos communautés sociales.

Dans le domaine de l'économie et de la gestion, le MPS au pouvoir renforcera la qualité de la gouvernance en luttant contre la corruption et les rentes dans le champ étatique. Il s'attaquera résolument au train de vie de l'État dans le sens d'instaurer un « État au train de vie modeste » en s'inspirant de toutes les expériences universelles probantes qui ont permis avec succès de faire la chasse aux gaspillages, aux dépenses ostentatoires, avec constamment pour critère d'évaluation le coût d'opportunité des dépenses projetées par rapport aux besoins primaires de nos compatriotes les plus vulnérables.

Le MPS mettra en place un État développementaliste, c'est-à-dire un État qui a pour mission et fondement idéologique la promotion du développement économique et social. Un tel État établira comme principe de légitimité sa capacité à promouvoir un développement durable, incluant des taux de croissance économique élevés et constants et des mutations structurelles du système de production, tant au niveau national que dans ses relations avec l'économie internationale. Sur le plan idéologique, le MPS s'évertuera à faire en sorte que son projet de développement économique et social devienne un projet "hégémonique" auquel adhèrent volontairement les principaux acteurs sociaux. Nous mettrons l'accent sur la capacité de l'État à mettre en œuvre les politiques économiques avec sagesse et efficacité.

Une telle capacité sera déterminée par diverses autres institutions, techniques, administratives et politiques. L'autonomie de l'État vis-à-vis des forces sociales sera recherchée en vue de lui permettre de tirer parti de ses capacités pour élaborer des politiques économiques à long terme, sans être entravé par des revendications d'intérêts privés à court terme. Cela suppose de construire un État « fort », disposant d'une « autonomie relative » par rapport aux acteurs sociaux clés. Un tel État sera aux antipodes de l'État mou et sans autorité qui prévaut actuellement, qui n'a ni la capacité administrative ni les moyens politiques de mener à bien son projet de développement. Enfin, l'État développeur que le MPS entend construire devrait avoir un ancrage social qui l'empêche d'utiliser son autonomie de manière prédatrice et lui permettre de gagner l'adhésion des acteurs sociaux clés.

Parce qu'il entend faire du Burkina Faso un État développeur, le MPS mettra en place une gouvernance qui rompt avec les tâtonnements et le pilotage à vue. C'est pourquoi le MPS réhabilitera la planification, y compris la planification stratégique ainsi que l'analyse prospective négligée dans notre pays depuis l'introduction de l'ajustement structurel sous l'égide des institutions financières internationales. Il renforcera les performances de l'appareil d'État, y compris la justice.

Dans ce sens, il veillera à réformer la gouvernance administrative en ciblant le fonctionnement de l'appareil d'État, principalement orienté sur la procédure, le contrôle, la conformité, occultant ainsi des principes élémentaires comme la productivité, l'efficacité et la satisfaction du citoyen. La nature même de notre administration la rend incompatible aux principes modernes de la nouvelle gestion publique avec son corollaire, la gestion axée sur les résultats et la performance. La preuve est l'échec des différentes tentatives de réformes de la gestion publique.

Pour le MPS, il est plus que jamais le temps de refonder notre administration publique en revisitant ses fondements, pour faire d'elle une administration publique moderne capable de contribuer significativement au développement économique et social du Burkina nouveau auquel nous aspirons. Une telle réforme passe par quatre (4) canaux essentiels, à savoir la structure de l'administration, les hommes qui la composent, sa dépolitisation et l'éradication de la corruption en son sein :

- La réforme structurelle renvoie d'abord à l'essence de l'existence de l'administration publique. Pour le MPS, l'administration publique, socle du Burkina nouveau, est celle qui place le citoyen au cœur de son action. La satisfaction de ce dernier se trouve au début et à la fin de toutes ses actions. La réforme de la structure de l'administration passe par la décentralisation des mécanismes de gestion au plus bas niveau de l'unité administrative dirigé par un gestionnaire. Ces gestionnaires sont aussi gérés par d'autres gestionnaires. Chaque gestionnaire doit se voir doté des moyens pour atteindre les résultats qui lui sont assignés avec une flexibilité relative en matière de procédure, le tout assorti d'un contrat basé sur la performance. Nous croyons qu'il faut laisser les gestionnaires gérer et les rendre comptables de leur bilan.
- Pour ce qui concerne les hommes/femmes qui composent l'administration, les formations et les mécanismes de recrutement actuels ne permettent pas de doter notre administration du personnel capable de propulser le Burkina nouveau auquel nous aspirons. C'est pourquoi le MPS envisage de revoir les mécanismes de recrutements afin de recruter et mettre les personnes qu'il faut à la place qu'il faut. Les curricula de formation doivent être revus afin de permettre aux fonctionnaires de

comprendre l'État dans sa globalité et de s'approprier sa finalité : servir le citoyen.

- Pour le MPS, le Burkina nouveau auquel nous aspirons doit se fonder sur une administration publique totalement dépolitisée. Cette dépolitisation passe par l'interdiction de toute forme de regroupement, d'association ou d'organisation politique en son sein. Elle passe également par un système de progression et de nomination des fonctionnaires essentiellement basé sur le mérite et l'encadrement du pouvoir de nomination des fonctionnaires par le pouvoir politique. Ainsi l'administration publique totalement déteinte de toute coloration politique accompagne et soutient la vision du pouvoir politique en la traduisant en des actions concrètes pour sa réalisation.
- Pour le MPS, l'administration publique qui doit propulser le Burkina nouveau est une administration débarrassée de toute forme de corruption, de clientélisme et de concussion. Toutes ces formes de tares doivent être combattues et extirpées au sein de l'administration afin de permettre de fonctionner en toute probité. Il s'agit de promouvoir une administration publique animée par des agents responsables, et qui s'approprient les vertus et les principes de la bonne gouvernance. L'administration ne doit plus être le lieu de l'affairisme, de l'ascension sociale par la courte échelle. C'est pourquoi il est indispensable de repenser la formation des agents publics et créer en même temps les conditions de leur émancipation matérielle à la limite des capacités de notre État.

L'administration publique au service du citoyen, tel est le crédo de notre formation politique. L'action administrative doit rechercher la qualité et la satisfaction des usagers. Notre vision est de fonder une administration publique de délivrance de services publics de qualité aux citoyens. Pour parvenir à ce résultat, il faut accélérer le processus de modernisation de notre administration. En s'appuyant sur les actions déjà menées, plan stratégique de modernisation de l'administration publique, partenariat pour un gouvernement ouvert, l'action administrative doit connaître une amélioration à travers la rapidité des procédures et la transparence dans le traitement des dossiers. Les axes de la modernisation du travail de notre administration concerneront notamment les méthodes et les procédures de travail, les conditions de travail des agents publics qui ne sont pas souvent compatibles avec la quête de performances de nos services publics.

## **4. Nos propositions pour renforcer la sécurité humaine de nos compatriotes**

### **4.1. Protéger et défendre nos compatriotes contre la menace terroriste et sécuritaire**

Depuis quelques années la situation sécuritaire du Burkina Faso est très préoccupante. Le pays vit au rythme de nombreuses attaques terroristes causant de nombreuses victimes non seulement parmi les forces de défense et de sécurité (FDS) mais aussi parmi la population civile. Le nombre des déplacés ne fait que grossir et les élèves déscolarisés se comptent par centaines de milliers (400 000 selon des ONG et publié par le journal Jeune Afrique le 10 décembre 2018). En plus des nombreuses attaques terroristes, il faut signaler la recrudescence de toutes les autres activités criminelles en ville comme en campagne, résultant ainsi d'une crise profonde hypothéquant dangereusement le développement du pays.

Le MPS, après un diagnostic, impute les causes de cette situation dans la structure même du système de défense et de sécurisation du pays. Après la chute du régime Compaoré, l'appareil sécuritaire a révélé les faiblesses de son système qui reposait essentiellement sur des individus et non pas sur une organisation et une structuration forte. L'ensemble des unités militaires et paramilitaires du pays était complètement abandonné, sous-équipé et mal formé, au profit du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) entre les mains duquel se concentrait l'essentiel des équipements militaires du pays. Après la dissolution du RSP en 2015 par le gouvernement de la transition, le pays s'est retrouvé presque sans défense, avec une armée qui n'avait aucune expérience des opérations ni en vrai ni même en exercice. Le commandement militaire n'était nullement accoutumé à la gestion de crise et à la prise d'initiative. Le résultat sur le terrain c'est que non seulement les FDS sont incapables de défendre de manière efficace la population, mais elles sont elles-mêmes presque quotidiennement massacrées par les terroristes qui contrôlent quasiment la partie Nord et Est du territoire national. On assiste depuis 2016 à un dysfonctionnement des organismes de sécurité, totalement incapables d'assurer la sécurité de l'État et des citoyens de manière efficace et conforme aux principes démocratiques. Avec ce qui se passe depuis le début de l'année 2019 dans certaines régions du Burkina telles que Yirgou et Kain-Ouro, l'on peut s'interroger si les forces de défense et de sécurité ne risquent pas de devenir elles-mêmes une



certaine source d'insécurité en raison de certaines politiques et pratiques discriminatoires et abusives.

Que faire ? Il apparaît urgent de procéder à une réforme globale du secteur de la sécurité. Il ne s'agira pas ici de faire comme dans le passé où abusivement on a prétendu reformer l'armée en procédant à des mutations de personnels, à l'acquisition de certains matériels, et à la création de nouvelles unités. La réforme du secteur de la sécurité (RSS) visera les objectifs suivants :

- Corriger tous les dysfonctionnements pour rendre les organismes de sécurité aptes à œuvrer dans un cadre de gouvernance démocratique, sans discrimination et dans le plein respect des droits de la personne et de l'État de droit.
- Mettre en œuvre une approche globale de la réforme, laquelle concernera toutes les institutions de la sécurité (forces armées, gendarmerie, police, services de renseignement, douane, services des eaux et forêts, garde de sécurité pénitentiaire, services de sécurité privés et communautaires, les ministères, le parlement, les commissions des droits de l'homme, les organisations de la société civile)
- Garantir le contrôle exclusif du secteur de la sécurité par le civil et le politique, l'emploi approprié des ressources affectées, la professionnalisation de tous les acteurs du secteur de la sécurité, et l'atteinte optimale de l'objectif de sécurisation physique et morale de tous les citoyens et de toutes les personnes vivantes au Burkina Faso.
- Définir un délai raisonnable au terme duquel la réforme sera achevée. Dans un délai de six mois, les nouvelles structurations des organismes de la sécurité (organigrammes, missions et moyens) doivent être définies dans le cadre d'une loi adoptée par le parlement avec les décrets de mise en œuvre.
- Dispenser aux agents de la sécurité agissant sur le terrain les formations et les mises à jour nécessaires pour faire face à toutes les menaces, pour déceler et contrer les actions des groupes terroristes, et des criminels de tout ordre. Une véritable expertise nationale doit être bâtie en collaboration et en partenariat avec d'autres puissances militaires. Chaque agent gardera à l'esprit le serment qu'il a fait de défendre la patrie par tous les moyens même au prix du sacrifice suprême.
- Mobiliser et canaliser, dans un élan de solidarité nationale, le soutien des Burkinabè à toutes les victimes d'actes de terrorisme à travers la mise en

place d'un fonds national de solidarité qui assurera la prise en charge et l'indemnisation des victimes et de leurs familles.

- Accorder une priorité aux services de renseignements en termes de structuration, de formations et d'équipements afin de garantir une lutte efficace contre la menace terroriste bien en amont.
- Inviter les forces de défense et de sécurité à revoir leur tactique de combat contre le terrorisme, qui est une menace de type asymétrique dont les modes d'action ne sont pas ceux des ennemis conventionnels contre lesquels les FDS ont appris à combattre au cours de leurs formations classiques ; d'où encore la nécessité de revoir les modules de formation pour les adapter aux menaces présentes et futures.
- Adopter et mettre en œuvre spécifiquement sur la question de l'équipement, une loi de programmation budgétaire d'urgence pour mettre à la disposition des FDS les équipements modernes nécessaires à une lutte efficace contre le terrorisme.
- Enfin, conjuguer les efforts menés au niveau national avec une coopération étroite au niveau régional, sous régional et international pour contrer la menace terroriste qui, si aujourd'hui semble avoir pris pied chez nous, est loin d'y avoir ses origines.

La sécurité est un droit fondamental pour chaque Burkinabè et en tant que telle, elle constitue pour le MPS une extrême priorité. La réforme du secteur de la sécurité ne saurait tarder, ni même souffrir des lenteurs liées à une raison quelconque. L'État mobilisera immédiatement toutes les ressources humaines matérielles et financières nécessaires à l'élaboration du schéma de cette réforme suivie de sa mise en œuvre effective.

#### **4.2. Changer la structure de notre économie en vue de créer de la valeur ajoutée, des emplois décents et réduire le taux de chômage**

Le changement de la structure de l'économie burkinabè est un impératif pour émerger. Il faut passer d'une société de consommation à une société de production-consommation et promouvoir davantage la croissance endogène basée sur une plus grande valorisation des ressources locales si l'on veut créer davantage d'emplois.

#### 4.2.1. Moderniser notre Agriculture

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel énorme en matière agricole qui pourrait en faire un grenier en Afrique de l'Ouest et au-delà. Malheureusement, en dépit de l'emploi de plus de 80% de la population active, ce potentiel reste insuffisamment exploité, en raison d'une agriculture essentiellement extensive avec des outils rudimentaires et un encadrement insuffisant. En conséquence, sur un potentiel de 11.8 millions d'hectares exploitables seulement environ 45% sont exploités à ce jour.

Pour sortir de cette agriculture essentiellement de subsistance, plusieurs leviers peuvent être prioritairement actionnés afin de permettre au secteur de donner la pleine mesure de son rendement. Il s'agit entre autres du taux d'équipements agricoles modernes, de l'accès au crédit et de la formation du capital humain. S'agissant du **taux d'équipement en charrue**, il était de 54,6% en 2013 ; ce qui est relativement faible au regard des superficies à emblaver qui ne cessent de croître. S'agissant de la situation du **labour avec tracteur**, elle est moins reluisante. En effet, le taux de possession de tracteur est de 49 pour 10 000 en 2013 ; ce qui reste très insuffisant au regard des besoins. Ce taux s'est accru de manière significative, passant à 21% en 2016. Mais des efforts conséquents doivent accompagner les acteurs du monde rural dans la formation. Le niveau d'alphabétisation étant insuffisant, un accompagnement conséquent favoriserait l'application de techniques modernes et l'utilisation appropriée de variétés améliorées, etc. En ce qui concerne **l'accès au crédit**, il détermine, pour l'ensemble des acteurs du secteur, la capacité d'investissement dans la production. Sur la période 2008-2016, le taux d'accès au crédit était d'environ 16% en moyenne. Ce faible taux ne favorise pas l'acquisition des intrants et autres équipements agricoles. Il doit être porté à au moins 50% pour assurer un financement plus conséquent du secteur. Enfin, la modernisation du secteur passe également par la formation du capital humain en matière d'organisation et d'utilisation des intrants (variétés améliorées, équipements agricoles, etc.)

#### 4.2.2. Créer une industrie de transformation

Le secteur industriel reste très embryonnaire au Burkina, emploie seulement 1% de la population active et est essentiellement centré sur l'industrie alimentaire elle-même semiindustrielle ou artisanale et concerne majoritairement des spéculations cultivées (céréales, coton, niébé, oignons, mangues, sésame, anacarde, manioc, soja, etc.). Le secteur industriel se caractérise par un marché national étroit, un enclavement et des normes de qualité très élevées à l'échelle internationale. Pour le MPS, les principales contraintes liées à l'industrie de transformation sur lesquelles

l'État va se focaliser pour lancer ce sous-secteur sont : i) la révision des coûts élevés de l'énergie et des équipements de transformation ; ii) la formation du capital humain en faveur de la transformation ; iii) le développement et la diffusion de technologies de transformation ; iv) le développement et la diffusion de technologies de conservation des matières premières ; v) la promotion des unités agro-alimentaires ; v) la promotion des normes et qualité des produits agro-alimentaires ; vi) le développement de nouveaux produits agro-alimentaires ; et pour terminer vii) la disponibilisation des financements et de subventions au profit des petites et moyennes industries.

#### **4.2.3. Créer un réseau efficient de distribution**

La commercialisation/distribution constitue une entrave majeure pour l'essor des filières agricoles. En dehors de la filière coton, bien organisée et intégrée, les autres filières connaissent, tant au niveau national qu'international, des problèmes de distribution. Ceux-ci ont trait au manque de coordination et d'information sur les marchés des produits agricoles et à la faible capacité de négociation des producteurs sur le marché international.

De manière prioritaire, l'accent sera mis sur : i) la formation et l'accompagnement des acteurs locaux sur le fonctionnement et la recherche de marchés ; ii) l'amélioration de l'organisation des marchés locaux des produits agricoles pour favoriser la compensation inter régions ; iii) l'amélioration et l'adaptation des produits aux exigences des marchés surtout en termes de qualité ; iv) l'appui à l'organisation des foires et journées promotionnelles ; v) l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés (SIM) des produits agricoles ; vi) la mise en place d'incitations sélectives en vue de promouvoir la consommation de produits locaux (par exemple le port de tenues vestimentaires Faso Danfani aux événements nationaux, la consommation du riz et sucre local, etc.).

### **4.3. Améliorer les conditions de vie de nos concitoyens**

L'amélioration des conditions de vie est un objectif quotidien pour tout citoyen. Rendre effectif un tel objectif passe par l'engagement de tous les acteurs.

### 4.3.1. Créer de la richesse par la promotion du goût d'entreprendre

L'entrepreneuriat constitue une opportunité pour créer de la valeur ajoutée à partir de ressources limitées. Cette prise de conscience est effective avec un taux de croissance de création de nouvelles entreprises de l'ordre de 8% par an ces dernières années et avec plus de 12000 entreprises créées en 2017. En 2015, on évaluait le taux d'entrepreneuriat des 18-24 ans à 19%, des 25-34ans à 27%, des 35-44 ans à 24% et des 44-55 ans à 16%.

Mais cela reste insuffisant au regard des opportunités qui existent à l'échelle nationale dans tous les secteurs : i) Au niveau agro sylvio pastoral, à travers non seulement les différentes filières pour les cultures de rentes, maraichères et les nouvelles opportunités dans les pôles de croissance telles les bananeraies, mais aussi à travers l'élevage à fort potentiel avec les ovins, les produits dérivés tels les œufs, le lait et la culture fourragère dont la demande nationale ne faiblit pas ; ii) Au niveau de la petite industrie avec la transformation des produits alimentaires du terroir ; iii) Au niveau des services, avec le besoin accru d'utilisation des TIC répondre à l'évolution des habitudes de consommation et de production. En guise d'illustration, l'utilisation de plateforme ou réseaux de producteurs sur les marchés de ventes de céréales à l'échelle nationale.

La mortalité des entreprises, bien que réduite, de l'ordre de 17% en 2017, reste toujours élevée. Malgré cela, l'entrepreneuriat est un vecteur important de création d'emplois. La motivation d'entreprendre a évolué, mais reste tributaire d'un grand nombre de difficultés au nombre desquelles : la formation, l'accès au financement, le cout des facteurs de production, l'innovation. C'est pourquoi, pour encourager la création d'entreprises, il faudrait nécessairement : i) Mettre en place des canaux pour assurer des formations de courte ou moyenne durée, des acteurs qui veulent s'y investir ; ii) Réviser les cursus de formations scolaires et universitaires pour les rendre plus pratiques et incitatifs ; iii) Faciliter l'accès au crédit pour les tous les acteurs ; iv) Renforcer le dispositif concourant à la réduction des couts des facteurs de production, notamment l'énergie ; v) Accorder une place de choix à l'innovation, aux projets innovants ; Continuer à faciliter le dispositif législatif et règlementaire de création d'entreprises.

### 4.3.2. Assurer une bonne redistribution de la richesse et combattre l'exclusion sociale

Pour assurer un développement équitable, harmonieux et socialement responsable, il y a une priorité dans la prise en compte des critères de redistribution des richesses et la lutte contre l'exclusion. Pour ce faire, le Programme national de protection sociale (PNPS) mérite d'être renforcé. A cet effet, il faudrait mettre l'accent sur les **filets sociaux et l'assurance sociale**, à travers : i) Les programmes de filets sociaux par le renforcement des transferts monétaires (cash transfert), les transferts en nature, les subventions et exemptions et les travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) ; ii) L'opérationnalisation de l'assurance-maladie universelle (AMU) afin de permettre à tous les Burkinabè d'accéder à une couverture sanitaire de base dans un délai réduit.

En dépit de tout ce qui existe en matière de redistribution et de lutte contre l'exclusion, des défis existent. Il s'agit : i) Du passage à l'échelle des interventions pour couvrir le maximum de groupes vulnérables ; ii) De l'élaboration d'un registre national unique de personnes vulnérables ; iii) De la mobilisation conséquente des ressources pour la mise en œuvre des actions ; iv) De la synergie d'action entre les différents acteurs du domaine ; v) De l'identification des indicateurs dans le domaine de la protection sociale ; vi) La mobilisation suffisante des ressources pour la mise en œuvre effective de l'AMU.

### 4.3.3. Moderniser le secteur informel pour une plus grande contribution

Le secteur informel constitue un secteur majeur par sa participation au développement social et économique du pays. Il emploie 70% à 80% de la population active du pays. Les opportunités que présente ce secteur sont grandes. En témoigne la part du secteur informel qui serait en moyenne 35% de la valeur ajoutée nationale, et un tiers des investissements du pays. Les entreprises de ce sous-secteur se répartissent par branche d'activités comme suit : 48% dans le commerce, 32 % dans les services et 20% dans l'industrie. En dépit du dynamisme de ce secteur, sa productivité est faible et l'accès aux financements limité. C'est pourquoi la modernisation de ce secteur revêt de multiples intérêts, au nombre desquels on peut citer : i) Une amélioration des performances de telles entreprises ; ii) Une meilleure contribution au PIB par la création de richesses ; iii) Une plus grande participation à la réduction du chômage.

Les défis à relever pour la modernisation du secteur informel sont essentiellement : i) La formation technique et professionnelle à apporter aux acteurs de ce secteur afin d'outiller le capital humain pour de meilleurs rendements ; ii) La facilitation de l'accès au financement et à un coût du financement abordable ; iii) Le cadre fiscal à adapter pour de telles entreprises.

#### 4.4. Apporter une réponse crédible aux changements climatiques

Le risque d'ensemble lié aux changements climatiques est grand. En situation d'incertitude structurelle doublée d'inertie, le changement climatique peut avoir des conséquences catastrophiques. D'où la nécessité de proposer des alternatives efficaces au phénomène. Les changements climatiques se manifestent au Burkina Faso essentiellement par la réduction de la pluviométrie et une répartition spatiale très aléatoire, l'élévation de la température, la présence de tempêtes de vents et la pollution atmosphérique. Les secteurs les plus touchés sont les ressources en eau, l'agriculture, l'élevage et les ressources forestières qui dépendent directement de la pluviosité et de la température. Au niveau social, ce sont les pauvres qui sont les plus vulnérables.

A **court terme**, les réponses à apporter pour faire face aux changements climatiques peuvent être catégorisées par secteur : i) Pour le secteur primaire, il faut promouvoir l'**optimisation de l'irrigation** (goutte à goutte et par le solaire), la promotion des méthodes de **conservation des eaux et des sols** (Zaï, cordons pierreux, digues filtrantes, haies vives, etc.), la **lutte contre l'ensablement** par l'interdiction formelle de culture dans le lit des cours d'eau et l'**utilisation de semences améliorées** adaptées à la durée des saisons pluvieuses ; ii) Au niveau du secteur secondaire, la promotion des **énergies renouvelables** est fondamentale pour la petite industrie ; iii) Le tertiaire, comprenant une grande part du secteur informel, devra composer avec les **énergies renouvelables** également, dont le solaire, mais aussi pour les petites activités de restauration, de soudure ; le recours au gaz butane ou au bio-digesteur doit être également encouragé. En outre, l'adoption de pratiques durables aptes à répondre aux changements climatiques passe par la sensibilisation et la formation sur le bien-fondé et la nécessité de l'adoption de telles pratiques. En guise d'illustration, la diffusion de variétés améliorées passe par l'encadrement.

A **long terme**, la réponse à apporter aux changements climatiques passerait par une remise en cause structurelle de nos modes de production et de consommation à petite comme à grande échelle. La **transformation verte des industries et des**

**entreprises** et **l'entrepreneuriat vert et l'éco-innovation** sont des éléments de réponses appropriés. Dans cette optique, la promotion d'entreprises vertes combine la croissance et la compétitivité des entreprises avec les besoins des personnes pour faciliter une vie décente dans un environnement sain. Il convient d'inciter également à la transformation verte des industries et des entreprises existantes. Cela passe par la transformation verte des processus industriels pour améliorer continuellement la productivité des ressources utilisées et la performance environnementale. Enfin, il faut inciter à la création de nouvelles entreprises vertes pour produire des biens et services verts et / ou à la diversification des activités au sein des entreprises existantes afin de tirer avantage de la croissance rapide des débouchés verts.

#### **4.5. Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**

L'accès universel à l'eau potable n'est pas encore assuré au Burkina Faso. Aujourd'hui encore, plus de 8 millions de Burkinabè ne bénéficient toujours pas d'un accès assuré à l'eau potable, bien que l'enjeu figure parmi les priorités nationales depuis au moins quarante ans. Officiellement seulement 43% de Burkinabè ont accès à l'eau potable en milieu rural et en milieu urbain 21% souffrent encore d'un accès très limité à cette ressource pourtant vitale.

Les progrès au Burkina Faso dans le domaine sont lents malgré la multiplication des engagements politiques et des programmes. Les principales raisons de cette situation, contrairement à une opinion répandue, semblent moins liées aux difficultés de financement ou de croissance démographique qu'aux limites des approches techniques traditionnelles. Ces approches consistent le plus souvent à répliquer des modèles qui marchent ailleurs sans trop tenir compte des réalités locales. Cependant et comme des études récentes de l'UNICEF le montrent, l'accès à l'eau potable renferme des dimensions sociales importantes. Si donc l'accès à l'eau engage tout le développement et le fonctionnement des communautés, cela signifie qu'il s'agit d'une question politique qui doit être traitée comme telle.

L'eau potable constitue un indicateur important de santé publique. Garantir son accès pour toutes les personnes indépendamment des différences de condition de vie est pour nous un devoir. Pour le réussir, notre conviction est de : i) Mobiliser les compétences, les savoir-faire et les ressources sociales et financières pour faire de la maîtrise de l'eau une priorité stratégique de première importance afin de réduire la vulnérabilité structurelle des populations ; ii) Renforcer l'adéquation entre les mécanismes de gestion nécessaires à la fourniture du service et les capacités des



autorités responsables de ce service ; iii) Opérationnaliser et simplifier davantage les mécanismes d'imposition et de fiscalité, de redevance communale, etc.

La situation de l'assainissement est encore déplorable que celle de l'accès à l'eau potable. Pourtant, l'absence d'un assainissement adéquat peut estomper tous les progrès de l'accès à l'eau en termes sanitaires ou de coûts d'opportunités. Aujourd'hui encore 70 % de la population burkinabé demeure malheureusement encore dans des quartiers d'habitat précaire.

La cause de ce retard réside bien entendu pour une large part dans le financement, ainsi que sur la difficulté à aborder avec les populations une question délicate et peu gratifiante. En cause aussi, l'inadaptation des dispositifs conventionnels aux réalités.

Assurer l'accès à l'assainissement dans des quartiers urbains informels requiert des démarches et des techniques adaptées, conçues et mises en œuvre de manière participative. Nous entrevoyons :

- L'assainissement écologique comme une réponse technique. Plutôt que de se débarrasser au plus vite des déchets humains comme dans les systèmes conventionnels, l'assainissement écologique propose de les réutiliser à des fins agricoles. Cette solution permet également d'économiser l'eau et de prévenir la pollution.
- L'assainissement comme question sociale. Pour assurer le succès des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement, et surtout pour les faire servir une stratégie plus générale de développement humain durable et de sortie de la pauvreté, une approche en termes de genre est indispensable. La réussite n'est pas possible si les perceptions, savoirs, contributions, besoins et priorités de la moitié de la population concernée, c'est-à-dire les femmes et les filles, ne sont pas pris en compte.

#### **4.6. Assurer la sécurité sanitaire de nos compatriotes**

Le droit à la santé est fondamental pour tout être humain. Cela se traduit clairement dans la constitution de notre pays, le Burkina Faso. Rester en bonne santé est hélas pour beaucoup de nos compatriotes un défi complexe, en particulier pour les populations défavorisées ou dans des situations de vulnérabilité. Il est éthiquement, politiquement, socialement et économiquement inacceptable que les inégalités en santé et les disparités dans les résultats sanitaires persistent dans notre pays. Malheureusement, la mondialisation met en péril la cohésion sociale de

nombreux pays, et il est manifeste que les systèmes de santé ne fonctionnent pas aussi bien qu'ils le pourraient et qu'ils le devraient.

Fort de ce qui précède, dans le domaine de la santé, le MPS a pour vision de travailler pour que la population burkinabè atteigne un niveau de santé le plus élevé possible. Le parti fondera sa politique en matière de santé sur les engagements internationaux auxquels notre pays a souscrit. Il s'agit, entre autres, des Déclarations d'Alma-Ata, de Ouagadougou et de Astana sur les soins de santé primaires, des nombreuses résolutions sur la couverture sanitaire universelle (CSU) et les Objectifs du Développement Durable liés à la santé (ODD). Dans cette dynamique, le parti veillera à un respect des valeurs et des principes des soins de santé primaires, y compris l'équité, la solidarité et la justice sociale, l'accès universel aux services, une action multisectorielle et la participation communautaire, comme base pour le renforcement du système de santé du Burkina Faso. Le parti reste convaincu que le renforcement des soins de santé primaires est l'approche la plus complète, efficace et économiquement rationnel pour améliorer la santé physique et mentale des populations, ainsi que leur bien-être social. Il appréhende les soins de santé primaires comme la pierre angulaire d'un système de santé durable, dans l'optique de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable liés à la santé. Toutes choses qui permettront à tous, en particulier aux plus pauvres, d'accéder aux services de santé de qualité.

L'action du parti en matière de santé tiendra compte des différents piliers du système de santé afin qu'il soit de qualité et résilient, à même de pouvoir réagir à un choc externe résultant d'une flambée ou d'une catastrophe, de manière à minimiser les problèmes de santé et les décès en résultant, sans nuire aux services essentiels existants. Autant d'éléments qui vont conduire inéluctablement le Burkina Faso vers la couverture sanitaire universelle. Ainsi, les interventions viseront :

- L'édification/ renforcement d'une gouvernance sanitaire centrée sur une approche holistique pour répondre à l'inadéquation entre les performances effectives d'un système de santé souvent fragmenté et les attentes grandissantes de la société, qui deviennent une source de préoccupations et de pressions internes pour les autorités sanitaires et les responsables politiques.
- La mise en place de mécanismes de renforcement de la responsabilisation et de collaboration avec les divers acteurs, y compris avec d'autres intervenants dans le domaine de la santé, des partenaires externes, des universitaires, de la société civile, des communautés et des acteurs du secteur privé.

- La mise en place de systèmes de prestations de services efficaces, intégrés et centrés sur la personne. Les systèmes de prestation de services seront réorganisés à tous les niveaux pour refléter les cibles retenues dans les documents de politique et les engagements internationaux. Aussi, le parti privilégiera la prestation intégrée des services afin d'assurer la corrélation avec les communautés pour mieux répondre aux besoins des populations.
- La disponibilisation d'un personnel de santé suffisant, compétent et réparti convenablement sur l'ensemble du territoire national. Un investissement se fera à la fois dans la formation initiale et dans la formation continue pour s'assurer que le personnel est adapté aux besoins sanitaires actuels et futurs. Aussi, toutes les catégories de personnel de santé seront rationalisées en fonction des besoins en services essentiels, et en lien avec les normes et standards.
- La fourniture en médicaments essentiels, en outils de diagnostic et autres produits sanitaires de qualité à un prix abordable. Cela se fera à travers un renforcement de la réglementation du système d'estimation, de passation de marchés et d'approvisionnement. Un accent particulier sera mis pour encourager la production locale et renforcer les capacités en vue d'un usage rationnel des médicaments et d'autres produits sanitaires, y compris les antimicrobiens.
- La construction d'infrastructures sanitaires répondant aux normes et leur équipement en matériels appropriés. Cette action se mènera à travers l'élaboration de plans directeurs consensuels à long et moyen terme pour l'extension de la couverture sanitaire dans le pays avec la pleine participation des bénéficiaires. Il en sera de même pour l'acquisition/renouvellement des équipements et de la logistique roulante. Un point d'attention sera accordé à la maintenance.
- Un financement durable de la santé, à travers la mise en place de mécanismes innovants permettant de mobiliser plus de ressources internes viables, tout en veillant à l'amélioration des plateformes de coordination en vue de l'alignement des ressources externes pour la santé. Il s'agit également de faire un meilleur usage de l'ensemble des ressources disponibles pour la santé, de sorte que toute la population burkinabè, où qu'elle soit, ait accès à des soins sanitaires de qualité et puisse, en conséquence, vivre plus longtemps, en meilleure santé. Aussi, différentes stratégies seront développées pour réduire le paiement direct des ménages aux soins de santé afin de leur permettre d'accéder à des soins de qualité sans s'appauvrir et sans inquiétudes.
- Un renforcement du système d'information sanitaire et les plateformes de surveillance aux différents niveaux du système de santé afin de disposer

de données probantes de qualité pour mesurer les progrès réalisés en matière de santé et pour la prise de décisions. Des mécanismes de coordination des données seront mis en place pour assurer l'interconnexion entre les systèmes d'information pour les données courantes sur les installations, les statistiques d'état civil, la surveillance, les enquêtes et la recherche afin de favoriser l'intégration et de réduire la fragmentation.

- Enfin, le parti œuvrera à une véritable implication des différentes parties prenantes au cours du processus d'élaboration des politiques, des stratégies et des plans en matière de santé afin de garantir une approche plus équilibrée, cohérente, indispensable pour faire un meilleur usage des ressources disponibles pour la santé afin de parvenir à des améliorations durables. Pour ce faire, le parti veillera à un renforcement de la collaboration intersectorielle aux différents niveaux du système de santé en vue de faire de la couverture sanitaire une réalité au Burkina Faso.

#### **4.7. Améliorer l'accès à une Éducation de qualité**

Nelson Mandela a défini l'éducation comme étant « ***l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde.*** » Françoise Héritier, en parlant de l'éducation disait « ***la seule manière de sortir de la violence consisterait à prendre conscience des mécanismes de répulsion, d'exclusion, de haine ou encore de mépris afin de les réduire à néant grâce à une éducation de l'enfant relayée par tous.*** ». Enfin Yacouba Isaac ZIDA écrivait dans son livre « ***Je sais qui je suis*** » : « ***Le but d'un système éducatif est celui d'offrir à chaque enfant inscrit à l'école les meilleures conditions de développement de son potentiel, afin qu'il ressorte apte à servir son pays, quel que soit le niveau d'instruction qu'il aura atteint. L'école doit par conséquent enseigner à la fois le savoir, le savoir-faire et le savoir-être.*** »

L'état des lieux du système éducatif burkinabè montre que nos devanciers ont su poser les bases d'une éducation réussie dont nous sommes pour la plupart issus. C'est ici pour nous l'occasion de leur rendre hommage pour les efforts consentis. Cependant, dans l'évolution normale de leur vie, les peuples avancent en corrigeant et/ou en adaptant tout système dans lequel ils évoluent. Et notre devoir en tant que parti politique visionnaire et responsable, c'est non seulement, de créer le cadre politique qui sied pour y arriver, mais aussi proposer des réformes adaptées qui feront de notre système éducatif un des plus pragmatiques, performant et durable au monde.

Notre vision en matière d'éducation est d'offrir à tous les Burkinabè un accès universel à une éducation de qualité aux standards internationaux. Dans cette optique, notre système d'éducation doit être fonctionnel, pragmatique. Pour ce faire, nous commencerons par le redéfinir à partir d'une identification des besoins réels du pays en matière de métiers, principalement dans les domaines prioritaires qui seront définis dans le Programme électoral du parti. Cette stratégie s'appuiera sur l'existant, car il ne s'agit pas de réinventer la roue, mais plutôt de parfaire, d'actualiser ce qui existe déjà. En effet, notre système éducatif a aujourd'hui besoin être réformé en profondeur. Car, aujourd'hui encore, près de la moitié des Burkinabè en âge d'aller à l'école ne sont pas instruits ; moins de la moitié de ceux qui sont instruits franchissent l'étape du primaire pour le post primaire, moins de 50% de ceux du post-primaire arrivent à obtenir le brevet d'études élémentaire et moins de 15% des scolarisés font des études supérieures. Cela est la conséquence de plusieurs maux qui nécessitent que l'on s'y attaque avec courage et conviction. Depuis des années tous les problèmes que rencontre notre système éducatif ont été identifiés ainsi qu'une multitude de solutions pour y remédier. Mais une seule chose a manqué : Le courage de la décision. C'est pourquoi nous avons décidé d'avancer et d'affronter le taureau par ses cornes afin de réussir là où plusieurs régimes ont échoué. Ainsi, quelques grands axes sur lesquels nous comptons travailler sont présentés ci-dessous sous forme d'ébauche très succincte :

- Un accent particulier sera mis sur les infrastructures afin de donner à toute région, toute province, tout département, tout village, des locaux décents à même de leur permettre de travailler dans la dignité.
- Les centres professionnels d'apprentissage existant avec certificat en fin de parcours seront renforcés avec la mise en place de programmes de formation (continue ou à la carte) pertinents qui sont les besoins prioritaires du Burkina sur une échelle de quinze à vingt ans. Ce type de formation sera adressée aux acteurs ayant tout au plus le brevet afin de leur permettre d'apprendre un métier au profit d'eux-mêmes, mais aussi de la Nation.
- L'enseignement supérieur public sera totalement réformé en ce qui concerne les Universités régionales, en dehors de celles de Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Koudougou. Ces réformes consisteront à faire de ces institutions d'enseignement supérieur des Universités thématiques qui tiennent compte des spécialités et opportunités dans la région et les régions voisines, toujours en fonction des possibilités d'embauche et de création d'entreprises.
- Toujours au niveau de l'enseignement supérieur, un accent particulier sera mis sur la formation d'ingénieur dans des spécialités qui pourront

permettre au Burkina de faire de la transformation des matières premières que nous produisons sur place. Cela va en étroite ligne avec la volonté de notre Parti de redynamiser le tissu industriel utile, en fonction des matières premières que nous produisons (coton, légumes, fruits, minerais, céréales...).

- Aussi, bien pour le primaire, le post-primaire, le secondaire que pour le supérieur, une formation et un plan décennal de recrutement d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'ingénieurs seront mis en place et exécutés en tenant compte de l'organisation géographique du territoire en matière d'éducation.
- Des mesures générales liées à l'application des textes et lois seront une réalité. Par exemple la mise en œuvre des grands principes fixés par la loi d'orientation de 2007 : l'obligation scolaire ; la gratuité progressive de l'éducation ; la cohérence du système ; l'établissement de passerelles entre le sous-système formel et le sous-système non formel à travers notamment l'introduction des langues nationales, entre l'enseignement général et la formation professionnelle...etc.
- La promotion des partenariats public-privé gagnant-gagnant sera proposée aux partenaires privés, soit par l'octroi de bourses à des étudiants méritants, soit par des programmes d'échange de compétence ou par des financements d'ouverture de filières.
- L'enracinement du sens de l'initiative personnelle chez les élèves et étudiants commencera dès le post primaire et se poursuivra au secondaire puis au supérieur : il y aura l'introduction d'une matière dénommée « Initiation à l'entrepreneuriat » dès la première année du collège et dès la première année du lycée des modules de formation en recherche d'emploi (comment préparer un entretien d'embauche, rédiger un cv, mettre en avant ses compétences...). Il ne s'agira pas uniquement de définir les termes clefs, mais de faire découvrir le monde entrepreneurial aux jeunes, car la crainte de l'entrepreneuriat est essentiellement liée à la méconnaissance du domaine et de tout ce qui y est rattaché.

#### **4.8. Construire des infrastructures de désenclavement de qualité**

Comme l'ont montré certains pays comme la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, il est tout à fait possible de tirer profit de la meilleure des manières de tout ce qui peut être considéré par les autres comme une faiblesse, si on a de la volonté et si l'on se donne la main. Dans cette optique, le Burkina Faso peut faire de l'enclavement de son territoire un atout pour son développement. Pour cela, il lui faut mettre en place

les infrastructures de désenclavement dont l'insuffisance freine le développement d'un tissu économique et industriel à moyenne et grande échelle. En effet, faute d'infrastructures suffisantes et de qualité, l'important potentiel dont dispose le Burkina Faso en matière de production de légumes, de fruits et de denrées alimentaires divers est peu ou pas du tout valorisé. Ainsi, chaque année, ce sont des milliers de tonnes de ces produits qui périssent faute de routes en bon état pour les convoier vers d'autres localités où le besoin existe.

Faute de routes interurbaines et inter-communes de bonne qualité, beaucoup de temps est perdu dans les déplacements en ville, entre les communes et entre les villages ; ce qui peut causer des désagréments allant du simple retard, au décès. A titre d'exemple, nous pouvons citer les cas de décès de malades et de femmes enceintes évacués d'urgence par ambulance. Sauver la vie d'un Burkinabè n'est et ne sera jamais une action trop coûteuse, car la vie n'a pas de prix. Enfin, cet état lamentable de la qualité du réseau routier au Burkina Faso ne favorise pas la création en nombre suffisant de sociétés de transports interurbains par les privés (surtout vers les zones reculées du pays) par peur d'investir à perte dans des véhicules qui seront très vite endommagés avant amortissement. Sur le plan environnemental, les voies non bitumées des grandes et moyennes villes engendrent d'épaisses couches de poussières, exposant ainsi les populations de ces localités à des maladies chroniques telles que la tuberculose, les maladies respiratoires, les allergies ...

Pour remédier à ce manque criard d'infrastructures routières, un programme de recensement du réseau routier sera élaboré et un classement des routes à construire par ordre de priorité seront faits. Par la suite, un plan quinquennal verra le jour pour la construction effective des infrastructures routières, là où le besoin aura été identifié.

S'agissant des infrastructures numériques, les difficultés constatées sont de plusieurs ordres : i) Au niveau de l'administration publique, nous perdons énormément de temps dans le traitement du courrier et des dossiers urgents, faute de connexion internet de bonne qualité ou d'un bon débit ; ii) Dans les universités, l'application du système Licence Master Doctorat dans toute sa dimension ne peut être une réalité, faute d'accès de tous les étudiants et enseignants à un réseau internet fiable et de qualité irréprochable ; iii) La recherche scientifique, les réunions avec les partenaires étrangers et les bailleurs de fonds engendrent d'énormes frais en termes de déplacement et de prises en charge. Une bonne connexion internet permettrait de réduire considérablement ce type de dépenses à travers la tenue des réunions et des soutenances par visio-conférence aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

La stratégie du MPS, pour résorber la fracture numérique du Burkina Faso est de créer les conditions favorables à la recherche de fonds pour l'acquisition du dispositif adéquat, pour son déploiement sur tout le territoire dans le cadre de la décentralisation des services et structures de l'État et du secteur privé. Nous envisageons la mise en œuvre d'un tel programme sur cinq ans en procédant par priorité et en fonction de la nature et l'importance des besoins.

#### **4.9. Améliorer l'accès à l'énergie**

L'Énergie est le moteur du monde. C'est elle qui actionne le développement d'une nation. Sans l'énergie, la Terre serait froide, sombre et sans vie. Dans un monde où l'on parle continuellement de globalisation, un pays ne peut se développer sans être autonome sur le plan de l'énergie. Or, l'état des lieux du taux de couverture du Burkina Faso en électricité montre que moins de 30% du territoire reçoit de l'électricité, avec pourtant un territoire occupé à plus de 80%, soit par des ménages, soit par des services, institutions, industries, entreprises ou autres structures publics et privés. Pour ceux qui ont de l'électricité, toutes les activités tournent au ralenti pendant les mois de chaleur (mars avril, mai) qui constituent les moments de longs délestages dus à la forte demande en électricité sur toute l'étendue du territoire (8 à 20 heures sans électricité). Sans énergie, on ne voit comment le Burkina Faso pourrait émerger.

Le Burkina Faso a pourtant une multitude d'opportunités à portée de main en termes de potentiel énergétique, au nombre desquels nous pouvons citer les énergies fossiles, l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie hydraulique. Dans sa vision, le MPS entend se focaliser prioritairement sur les trois premières sources citées afin de favoriser le mixte énergétique. Dans ce sens, il s'agira pour lui de : i) Sensibiliser les ménages à aller prioritairement vers l'énergie solaire et à n'utiliser les énergies conventionnelles qu'en appoint ; ii) Lancer un programme « un bâtiment administratif - un champ solaire » sur son toit afin de réduire considérablement la demande en énergie conventionnelle ; iii) Mettre toutes les entreprises étrangères à contribution pour la promotion de l'énergie solaire en leur demandant la fourniture et l'installation de kits solaires pour nos écoles, collèges et lycées ; iv) Instituer une réglementation spéciale pour la prise en compte de l'acquisition et l'installation d'un système solaire dans chaque bâtiment public et chaque établissement devant recevoir du public ; v) Enfin, aussi bien pour les particuliers que pour l'État, l'efficacité énergétique sera promue et un accent sera mis sur la promotion de l'utilisation des détecteurs automatiques de mouvement, d'interrupteur avec minuteur, bref d'appareils électriques qui devraient avoir pour conséquences la réduction sensible de notre facture énergétique.



#### **4.10. Améliorer l'accès à un réseau numérique de qualité sur l'ensemble du territoire national pour une meilleure contribution au développement**

Dans l'évolution normale d'un pays, le réflexe naturel est de toujours mieux faire tout en prenant le moins de temps possible. En d'autres termes, on parle de raccourcir les distances tout en voyageant, se rapprocher tout en étant éloignés, faire des milliers de kilomètres sans se déplacer ... Il y a aussi la possibilité du control et de la commande à distance qui favorise le traitement de données importantes et en grand nombre en quelques minutes. Tout cela s'obtient par le biais du numérique, qui a tout facilité de nos jours en termes de gain en temps, donc en argent. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette règle. Mais le constat fait à ce jour est loin d'être reluisant. Moins de 60% du territoire en effet est couvert par un réseau numérique. Quant aux zones qui ont la chance d'être couvertes aujourd'hui, elles bénéficient d'un réseau instable et parfois saturé. Cette situation peut s'expliquer par le fait que de nos jours un citoyen burkinabè sur 2 (les enfants de moins de 15 ans ne sont pas pris en compte) possède un smart phone et se connecte régulièrement à internet via le système 3G ou 4G. Ce qui dénote un sous dimensionnement du public cible, amenant ainsi les décideurs à financer des installations de réseaux à bandes passantes insuffisantes. Tout cela crée un ralentissement important du traitement du courrier, du dysfonctionnement des réseaux pour le recouvrement des frais liés factures d'eau et d'électricité, des impôts ... Au niveau des banques également, des agents des services publics perdent des heures à attendre aux guichets de banque un éventuel rétablissement du réseau pour entrer en possession de leur argent. Pour l'État toutes ces insuffisances engendrent des pertes importantes d'argent et des retards dans les recouvrements.

Pour relever ces défis dans le domaine du numérique, le MPS entend se fixer comme priorités : i) D'améliorer l'accès au numérique en augmentant d'au moins 30% la couverture du l'ensemble du territoire ; ii) De renforcer le réseau là où il existe déjà ; iii) D'augmenter la bande passante ; iv) De créer un programme spécial visant à réhabiliter la connexion internet dans tous les bâtiments et structures administratives de l'État ; v) De doter toutes les universités du Burkina d'une connexion internet haut débit avec un accès pour tous les personnels et les étudiants, en s'inspirant de l'expérience réussie de certains pays voisins (le Ghana et le Togo).

#### **4.11. Revaloriser la culture burkinabè**

Dans la vision du MPS, l'État, dans le domaine de la Culture, aura pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, incluant celles de notre Patrie en particulier, et celles de l'Afrique en général, au plus grand nombre possible de Burkinabè. Il s'efforcera de garantir le plus grand accès possible à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit. Dans cette optique, l'État matérialisera cette volonté à travers l'accès de tous les citoyens aux œuvres de la culture et la création de conditions permettant aux artistes de vivre décemment de leurs œuvres et de bénéficier de la protection sociale. L'État développeur que le MPS entend mettre en place devra jouer, dans le domaine de la Culture, un rôle moteur de direction, d'impulsion et de régulation. Dans cette optique, l'État devra promouvoir les « industries culturelles ». L'avènement au pouvoir du MPS doit se traduire par des allocations budgétaires plus conséquentes au ministère en charge de la Culture. La bonne gestion des ressources affectées au développement de la Culture constituera un point important dans la politique du MPS. Parallèlement, l'État encouragera le mécénat privé dans le domaine de la Culture. Une synergie entre la culture et l'économie doit être prioritairement recherchée.

La création doit occuper une place de choix dans la politique culturelle du MPS et bénéficier davantage de ressources. Le ministère en charge de la Culture devra créer les conditions pour permettre à tous les Burkinabè de libérer leur génie créateur, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional, ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la Patrie; de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art burkinabè dans concert de la mondialisation. La diversité culturelle doit être promue à l'intérieur du Burkina, mais aussi dans nos relations avec l'extérieur. Notre identité de Burkinabè, d'Africain doit être préservée dans notre politique culturelle. L'État, sous l'impulsion du MPS renforcera la déconcentration (à travers les services extérieurs du ministère en charge de la culture et ses instruments) et la décentralisation (à travers l'investissement des collectivités territoriales dans la promotion de la culture) de la politique culturelle. L'État et les collectivités territoriales devront travailler en partenariat pour faire de la politique culturelle un atout pour le développement local. Dans le même sens, la coopération entre les collectivités territoriales sera encouragée dans le domaine de la Culture. Des enquêtes sur les pratiques culturelles devront être conduites pour consolider les stratégies de l'État et des collectivités territoriales. Des synergies

seront systématiquement recherchées avec le système d'éducation nationale et les médias privés et publics. Dans ce sens, une éducation artistique et culturelle sera mise en œuvre dans le cadre de l'Éducation nationale. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication seront également prises en compte.

En définitive, la politique culturelle du MPS mettra l'accent sur la professionnalisation des acteurs des mondes de l'art et de la culture, l'expansion des établissements culturels, la modernisation de leur gestion et le renforcement de leur autonomie, le partenariat et la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales, ainsi que le recours au mécénat privé.

## **5. Comment nous rejoindre et contribuer à notre action ?**

Au regard de l'impasse dans laquelle se trouve notre patrie, le MPS appelle tous les patriotes à rejoindre notre mouvement pour travailler à l'élection d'un gouvernement qui concrétise les priorités ici définies ainsi que les principes et les valeurs consacrés dans le présent Manifeste. Engagez-vous auprès du MPS si vous partagez les principes d'action qui guident son engagement que sont : le respect de la dignité de la personne humaine, de l'Etat de droit, du bien commun, de l'intérêt supérieur de la Nation dans les décisions de politiques publiques, de la subsidiarité, la séparation de l'État des groupements religieux et chefferies traditionnelles ou coutumières, la recherche de solutions africaines aux problèmes africains, l'économie au service de l'homme et de la société et l'exploitation de nos richesses naturelles dans l'intérêt du peuple, l'esprit de service, le patriotisme, l'intégrité, l'humilité et la saine gestion de la critique. Les valeurs fondamentales, c'est-à-dire les idéaux que nous essayons d'atteindre à travers notre engagement portent sur la démocratie, la solidarité, la liberté, l'égalité, la justice et l'équité, la paix, la famille traditionnelle, le travail décent, le développement humain durable et le panafricanisme. Si vous partagez ces principes et ces valeurs, venez nous rejoindre afin que nous puissions les mettre en œuvre ensemble au profit du plus grand nombre de Burkinabè.

Convaincus que la trajectoire actuelle prise par notre pays nous conduit dans l'impasse, plusieurs patriotes burkinabè se sont regroupés autour du présent Manifeste pour créer le MPS. Plusieurs autres s'apprêtent à nous rejoindre pour apporter leur pierre à la construction d'une patrie où il fait bon de vivre pour la grande majorité des Burkinabè. Ne différez pas votre engagement !

Les personnes qui ont rejoint le MPS l'ont fait pour plusieurs raisons : ils en ont assez du statu quo actuel, des dérives et des tâtonnements actuels dans la gestion de notre patrie ; ils veulent faire la différence ou peser sur l'action publique, avoir voix au chapitre, etc. Si vous avez au moins 18 ans, venez au MPS. Nous avons besoin de vous, de votre passion, de votre énergie, de votre expérience, de vos compétences, de votre voix dans notre mouvement.

En tant qu'adhérent au MPS, vous aurez à payer une cotisation modeste. Cela vous donnera droit à une carte de membre. En tant que membre, vous rejoindrez la grande famille du MPS dans votre quartier, dans votre commune et serez ainsi en contact avec d'autres membres et serez impliqué dans les activités du parti.

Le travail du MPS sera financé par les contributions des membres dévoués. Ces cotisations serviront à couvrir les affiches, les dépliants, les réunions, meetings et autres évènements. Chaque centime sera utilisé à bon escient. Sans les contributions de nos membres, le MPS pourrait difficilement être efficace.

En tant que membre du MPS, vous prendrez place dans une grande équipe qui se bat pour rassembler autour d'elle le plus grand nombre de Burkinabè. Vous aurez votre mot à dire dans la politique du MPS. Le parti vous offrira les opportunités et informations nécessaires pour vous impliquer dans les évènements, les journées de campagne, les réunions ou rassemblements qu'il organise.

Le MPS, pour promouvoir la participation citoyenne de ses militants et sympathisants, mettra en place une plateforme numérique sur laquelle les citoyens pourront : i) Analyser les projets/propositions de lois ; ii) Se prononcer sur des mesures/décisions prises ; iii) Faire des propositions citoyennes dans le cadre de la gestion des affaires publiques. En tant que membre du parti, vous pourrez participer au processus d'élaboration des politiques et programmes du MPS de manière ouverte et démocratique. Nous souhaitons en effet entendre les idées de nos militants sur la manière dont un gouvernement MPS devrait relever les défis auxquels notre pays est confronté et reconstruire notre patrie conformément à nos valeurs cardinales. Le parti organisera dans ce sens des espaces de dialogue, depuis la base jusqu'au sommet, qui culmineront avec la tenue d'un forum de politiques publiques.

N'hésitez pas à appeler ou écrire à notre équipe si vous avez besoin de plus d'information.



*Bâtir ensemble un  
Burkina meilleur!*

**ZIDA**  
**2020**

[www.isaaczida.com](http://www.isaaczida.com)

